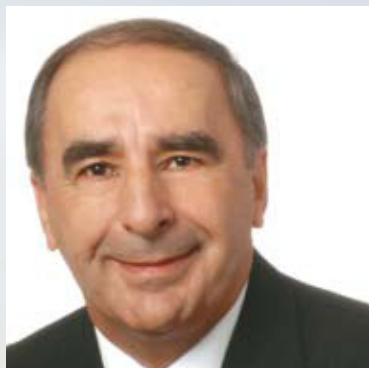


Vivre Longueuil





Vivre Longueuil

*C*inquième ville en importance au Québec, Longueuil offre tout ce qu'un citoyen ou un visiteur peut rechercher. Tous les besoins peuvent être comblés, il suffit de demander, de tendre la main, de jeter un regard dans la bonne direction.

Vivre Longueuil, c'est profiter de tout ce que cette ville branchée, de savoir et de culture peut offrir. C'est aussi découvrir la richesse et l'histoire de ses trois arrondissements : Greenfield Park, Saint-Hubert et le Vieux-Longueuil.

Vivre Longueuil, c'est innover grâce au dynamisme et à l'avant-gardisme des quelque 10 000 entreprises ou industries établies sur son territoire, à ses excellentes perspectives de développement, à ses infrastructures complètes, à son positionnement de ville universitaire, ainsi qu'à une communauté d'affaires bien organisée.

Vivre Longueuil, c'est naturellement y habiter. Les résidents actuels ou futurs disposent d'une diversité d'habitations, et que dire des multiples services et activités mis à leur disposition afin qu'ils puissent vivre une vie de quartier paisible et sécuritaire.

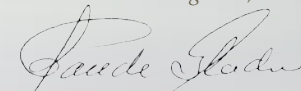
Vivre Longueuil, c'est pouvoir respirer la joie de vivre, mais aussi l'air pur grâce au virage vert que Longueuil a pris depuis plusieurs années, en protégeant ses milieux naturels, en produisant une eau potable d'excellente qualité, mais aussi en mettant en œuvre des actions concrètes pour encourager ses citoyens à y participer.

Vivre Longueuil, c'est aussi se divertir en profitant entre autres de son réseau récréatif. Parcourir les pistes cyclables et les sentiers piétonniers permet de découvrir son golf, son port de plaisance, sans oublier la faune et la flore de ses nombreux parcs et espaces verts. Et que dire de ses richesses culturelle et sportive : concerts, expositions, spectacles, compétitions, tournois...

Vivre Longueuil, c'est finalement participer à sa vie démocratique et se tenir informé pour s'intégrer harmonieusement au sein de la communauté.

Je vous invite à découvrir Longueuil !

Le maire de Longueuil,



Claude Gladu

Bienvenue



Vivre et découvrir	5
Vivre et innover	13
Vivre et habiter	17
Vivre et respirer	21
Vivre et se divertir	25
Vivre et participer	33
Vivre et s'informer	37

Merci à ceux qui ont accepté de partager leur regard sur Longueuil : professeur Bruno-Marie Bécharde de l'Université de Sherbrooke, Jean Béliveau, Gilles Labbé de Héroux-Devtek, Jean Neveu de Québecor et Marc David de l'Orchestre symphonique de Longueuil pour leur témoignage.

Robert Côté, Alain Dancause, Robert Laflamme et Daniel Quéllette, de même que l'Association longueuilloise des photographes amateurs, dont ses membres, Serge Beau, Jean-Marc Beaudoin, Colette Bordeleau, Monique Bourgoin, Pauline Brault, Denis Brien, Linda Brousseau, Louis-René Champoux, Denis Germain, Alain Lambert, Anna Perez et Marie-Josée Rousseau pour leurs photographies magnifiques.

Le générique masculin est utilisé dans la brochure sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

ISBN 978-2-9807247-6-3

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, mai 2008.

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, mai 2008.

et découvrir

S'élevant en bordure du fleuve Saint-Laurent et s'étirant dans les terres fertiles, prospères et accueillantes de la rive sud de Montréal, Longueuil est une ville douce à vivre et fascinante à découvrir.

Ville branchée, de savoir, de culture et d'histoire, Longueuil propose sur un même territoire une vie de quartier paisible, des infrastructures récréatives et culturelles modernes, une vitalité économique ainsi que d'immenses espaces verts.

Riche de ses 350 ans d'histoire, célébrés en 2007, combinés à son potentiel de développement exceptionnel, Longueuil est à la fois une ville jeune et expérimentée, une ville moderne au patrimoine remarquable, un grand centre urbain proche de la nature et une oasis au milieu d'un carrefour économique effervescent. Pour découvrir davantage cette ville, il faut y vivre, ne serait-ce que l'instant d'une visite !



Professeur Bruno-Marie Béchard, ing.
Recteur de l'Université de Sherbrooke

Il faut prendre le temps de « découvrir Longueuil » et ses arrondissements aux riches personnalités, sa population entrepreneur, ses liens étroits avec la métropole, son mode de vie original à la fois résolument urbain et attaché à ses accès privilégiés à une nature généreuse et au fleuve Saint-Laurent.

On peut aussi « découvrir à Longueuil » une cité universitaire : les activités de recherche des grandes entreprises comme des institutions de santé et d'éducation supérieure propulsent Longueuil dans le club sélect des grandes villes de l'économie mondiale fondée sur le savoir.

Vivre Longueuil
...des acteurs engagés

Une situation géographique enviable

Faisant face à la métropole du Québec, la ville de Longueuil est située à quelques minutes du centre-ville de Montréal. Elle est desservie par d'importants réseaux routiers qui comprennent les autoroutes 10, 15, 20 et 30; les routes 112, 116, 132 et 134.



TERRITOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Population : 234 352 habitants

Greenfield Park : 17 458
Saint-Hubert : 78 715
Vieux-Longueuil : 138 179

Langue : 80 % francophone

Superficie totale : 116 km²

Greenfield Park : 5 km²
Saint-Hubert : 66 km²
Vieux-Longueuil : 45 km²

Accès à la propriété

52 190 propriétaires
46 550 locataires

Vie économique : 9 379 entreprises

Greenfield Park : 375
Saint-Hubert : 2 376
Vieux-Longueuil : 6 628

Infrastructures récréatives

Parcs : 154
Ronds de glace et patinoires extérieures : 124
Patinoires intérieures et arénas : 8
Piscines intérieures, extérieures et pataugeoires : 54
Terrains de sports (balle-molle, football, pétanque, soccer, tennis) : 210
Planchodromes : 2



TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Population : 393 651 habitants

Superficie : 284 km²

Territoire des villes liées :
Boucherville, Brossard, Longueuil
Saint-Bruno-de-Montarville et
Saint-Lambert

Transports en commun

- Réseau de transport de Longueuil (RTL)
- Agence métropolitaine de transport (AMT)

Santé

- Deux hôpitaux : Charles LeMoynes et Pierre-Boucher
- Quatre CLSC

Sécurité publique de niveau 3

- 8 postes de police
- 11 casernes d'incendie



◀ *Le rosier Longueuil.*

Un riche passé et une histoire à découvrir

Les origines de Longueuil remontent à 1657 quand Charles Le Moyne, négociant de Ville-Marie, devenue aujourd'hui Montréal, se voit concéder une terre située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en face de l'île Sainte-Hélène. Il nomme sa seigneurie Longueuil en souvenir de son village natal situé en Normandie.

Le territoire de la seigneurie s'est agrandi à trois reprises, si bien qu'en 1677, il correspond au territoire actuel de la ville de Longueuil. Lorsque le système seigneurial prend fin en 1845, le territoire se subdivise progressivement.

Le village de Longueuil est officiellement créé en 1848. Il devient une ville en 1874, puis

▶ *Les armoiries de Longueuil.*



une cité en 1920. Elle conserve le nom de Longueuil lorsqu'elle fusionne avec la municipalité de Montréal-Sud en 1961, puis avec la Cité de Jacques-Cartier en 1969.

En 2002, la Ville de Longueuil est fusionnée de nouveau avec sept autres villes de la Rive-Sud, mais, en 2006, quatre d'entre elles se reconstituent, lui laissant le titre de ville-centre de l'agglomération.

Au cours de ses 350 années d'histoire, Longueuil s'est métamorphosée pour devenir une grande ville d'Amérique du Nord. Cette ancienne seigneurie a su toutefois conserver son cachet historique, tout en connaissant un développement soutenu et planifié en harmonie avec l'environnement.

Aujourd'hui, la Ville de Longueuil se classe au cinquième rang des plus grandes villes de la

province et compte près de 235 000 habitants. Elle est formée de trois arrondissements, soit Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil. Peu importe où les résidents de Longueuil ont choisi de vivre, tous bénéficient d'une qualité de vie de quartier bien organisée et exceptionnelle.

Depuis 2006, la Ville de Longueuil est l'une des cinq villes liées de l'agglomération de Longueuil, qui comprend également les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. À titre de ville-centre, elle livre les services qui sont de compétences d'agglomération. Ces compétences comprennent, entre autres, le traitement de l'eau potable et des eaux usées ainsi que la sécurité publique.

Vivre et découvrir



Des symboles commémoratifs pour Longueuil

En 2004, le Héraut d'armes du Canada concède les emblèmes héraldiques de la Ville de Longueuil. Les grandes armoiries avec cimier et supports sont celles de Charles Le Moyne, fondateur de Longueuil. D'azur à trois roses d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'or et pour devise : *LABOR ET CONCORDIA*, signifiant travail et concorde.

Pour marquer son 350^e anniversaire de fondation et pour rendre hommage à ses bâtisseurs, Longueuil se dote, en 2007, d'un tartan et d'un emblème floral.

Issu d'une vieille tradition écossaise, le tartan est un tissu quadrillé, tissé de manière traditionnelle, dont chaque couleur revêt une signification

particulière. Alors que le bleu symbolise le caractère serein de la vie à Longueuil et la proximité du fleuve, le jaune évoque quant à lui la richesse des terres agricoles. Le vert représente l'avenir et la détermination de la municipalité à s'affirmer sur la scène internationale, le rouge met en valeur le dynamisme de la ville et, finalement, le noir remémore la richesse de son histoire.

Le rosier Longueuil est un hybride de thé. D'un feuillage luisant et vert foncé, il est orné de grandes fleurs doubles, d'un blanc clair qui rappelle la porcelaine, et ses longues et solides tiges peu épineuses lui confèrent une élégance exceptionnelle. Près de 2 500 rosiers ont été distribués gratuitement à l'occasion des Fêtes du 350^e de Longueuil. Depuis, ils fleurissent partout dans les trois arrondissements de Longueuil.

► Le tartan de Longueuil.

La signature de Longueuil, une image de marque

La Ville de Longueuil est résolument tournée vers l'avenir et déterminée à s'affirmer comme une municipalité d'envergure internationale. Son identité visuelle se veut le reflet fidèle de l'enthousiasme qui anime ses citoyennes et ses citoyens. Les couleurs, les symboles et la typographie choisis contribuent, pour leur part, au caractère intemporel de cette nouvelle marque d'identification : la couleur bleue symbolise à la fois le caractère serein de la vie à Longueuil et la proximité du fleuve Saint-Laurent et le filet ondulé ocre représente, quant à lui, la richesse des terres agricoles.

viv

longueuil



Greenfield Park

Greenfield Park, pour vivre en harmonie avec la communauté

Le territoire actuel de Greenfield Park faisait autrefois partie de la seigneurie de Longueuil. Plus jeune que ses voisins, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil, Greenfield Park doit en grande partie son développement à la construction du pont Victoria et à l'arrivée du chemin de fer au 18^e siècle.

Les véritables pionniers de l'ancienne municipalité de Greenfield Park, le *parc aux champs verts*, ont été des immigrants britanniques qui se sont installés, à partir de 1907, sur des terres restées à l'écart du progrès. Déjà le territoire s'ouvrait au développement futur et, à ce titre, on considère 1907 comme une année charnière dans l'histoire de Greenfield Park.

Durant les années qui ont suivi, son développement s'est fait rapidement. En moins d'un siècle, sa population a grimpé de 300 à près de 18 000 habitants.

Aujourd'hui ce territoire de 4,6 km² est presque entièrement urbanisé. Cet arrondissement se caractérise par un statut d'organisme reconnu en vertu de la Charte de la langue française du Québec, ce qui lui permet d'offrir des services dans une autre langue que le français, soit en anglais.

Lorsqu'on survole le territoire, on constate qu'il prend la forme de deux rectangles superposés. Les deux secteurs sont séparés par le boulevard Taschereau, un axe commercial régional qui traverse le territoire sur près de 3 km. Cette morphologie produit deux secteurs distincts, notamment sur le plan du

développement résidentiel. L'ancien secteur situé à l'ouest connaît un rajeunissement progressif grâce à des travaux de rénovation et d'agrandissement, le tout dans le respect des caractéristiques architecturales environnantes.

La richesse de Greenfield Park, c'est aussi les gens qui y vivent. En effet, cet arrondissement tire sa force d'une vie communautaire équilibrée et bien structurée. Que ce soit pour les activités en famille, la fête du Canada ou encore pour soutenir les actions environnementales, Greenfield Park fait bonne figure lorsqu'il s'agit d'aider les siens.





Saint-Hubert, pour profiter d'un espace privilégié

Saint-Hubert est le plus grand territoire de Longueuil puisqu'il s'étend sur une superficie de 66 km². Issu de la seigneurie de Longueuil, le territoire de Saint-Hubert s'est développé autour d'un axe majeur, le chemin de Chambly, la plus vieille route du Québec qui traverse Longueuil d'un bout à l'autre.

Les premières traces de la colonisation datent de 1665. Les soldats du régiment de Carignan ouvrent alors le chemin de Chambly, qui relie Montréal à la chaîne de forts érigés le long de la rivière Richelieu, pour protéger la colonie des conflits avec les premières nations. Plus tard, ce chemin dessert le commerce entre Montréal et la rive sud.

Profitant de ses avantages géographiques et de la richesse de ses terres, Saint-Hubert se développe rapidement. Son ouverture sur le monde se concrétise avec l'édification d'un aéroport en 1927 et la venue, en 1930, du géant R-100 à la suite d'un voyage de plus de 6 000 km, le plus gros événement touristique jamais connu au Québec. La vocation de l'aéroport se réoriente par la suite et devient une base militaire aérienne importante pour le Canada durant le second conflit mondial.

En 1971, l'ancienne municipalité de Saint-Hubert se fusionne avec la cité de Laflèche qui a porté le nom de Mackayville de 1947 à 1959 et qui faisait partie de Saint-Antoine de Longueuil au début du siècle.

Plus tard, Saint-Hubert devient le site de l'Agence spatiale

canadienne et de l'École nationale d'aérotechnique et de plusieurs écoles de pilotage. En plus de fournir des services diversifiés, l'aéroport de Saint-Hubert contribue au développement de la région et jouit d'une renommée internationale.

Aujourd'hui, cet arrondissement offre tous les avantages d'une banlieue à quelques minutes de Montréal. Ses espaces verts et ses pistes cyclables font la joie des amateurs de plein air puisqu'ils peuvent pratiquer des activités sportives tant en été qu'en hiver, notamment grâce à la présence d'un immense parc : le Parc de la Cité, aménagé en 1992.

Dominé par un lac d'un kilomètre de long, ce parc est d'ailleurs réputé pour être l'endroit par excellence des festivités de la fête nationale.

Saint-Hubert

Vieux-Longueuil, pour s'appropriier la mémoire et le cœur d'une ville

Vie culturelle active, patrimoine rayonnant, cadre champêtre : ces mots résument bien la vie dans le Vieux-Longueuil, le plus vieil et le plus peuplé des arrondissements de Longueuil. Pourvu d'un riche patrimoine, il a su conserver un cachet pittoresque qui rappelle l'époque de la vieille Europe.

L'arrondissement du Vieux-Longueuil compte plus de 130 000 habitants. Sa superficie correspond au territoire de l'ancienne ville de Longueuil, auquel s'est ajouté celui de l'ancienne Ville LeMoyne depuis 2006.

Offrant une liaison tout en douceur vers Montréal, le Vieux-Longueuil se distingue par son dynamisme urbain et son pôle du savoir. La

vie étudiante est active : en plus de nombreuses écoles primaires et secondaires, on y retrouve plusieurs établissements d'études postsecondaires et collégiales, dont un important pavillon de l'Université de Sherbrooke, situé au pied du pont Jacques-Cartier.

Alliant modernisme et avant-gardisme, cet arrondissement propose un milieu de vie équilibré où se conjuguent espaces verts, terrains de golf, résidences, écoles, et commerces. Pour une balade entre amis ou en famille, quoi de mieux que les rives du port de plaisance Réal-Bouvier ou encore l'atmosphère enchanteuse du Parc régional, lieux cultes pour les amateurs de la nature. En été comme en hiver, la rue Saint-Charles, principale artère commerciale de l'arrondissement, s'anime au rythme des festivals et des gens qui y déambulent.

De plus, le Vieux-Longueuil est reconnu pour ses dimensions humaines, sa vie communautaire et la qualité de ses services. La Place Charles-Le Moyne, avec ses tours modernes, reflète toute l'envergure actuelle et future de l'arrondissement, tandis que le site du patrimoine du Vieux-Longueuil, surplombé par l'imposante cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue, prolonge le charme du passé.

Au chapitre du développement résidentiel, l'arrondissement du Vieux-Longueuil vise avant tout la qualité et la variété pour répondre adéquatement aux besoins de la population. Ainsi, alors qu'il était encore une municipalité, l'arrondissement s'est doté d'un plan d'urbanisme qui témoigne bien de sa volonté d'harmoniser vie urbaine et préservation de l'environnement.



Vieux-Longueuil



Vivre et innover

Vivre et innover

Longueuil a le vent dans les voiles et son économie tourne rond. Les projets de développement se multiplient et la valeur des permis de construction atteint des records. Le magazine *Canadian Business* vient d'ailleurs de la placer au classement des dix villes canadiennes les plus attrayantes pour les gens d'affaires. Pas étonnant, puisque l'innovation est au cœur du développement économique de Longueuil.

Située à proximité de la métropole et à moins d'une heure des frontières américaines et de son important marché d'exportation, Longueuil est le carrefour d'une activité économique prospère. Elle rayonne sur l'échiquier mondial par la diversité et l'avant-gardisme des quelque 10 000 entreprises et industries établies sur son territoire.



Gilles Labbé

Président et chef de la direction Héroux-Devtek Inc.

Héroux-Devtek est une entreprise résolument longueuilloise. Depuis la fondation de Héroux Machine Parts Limited, en 1942, la société a connu, à l'instar de la ville, une forte croissance. Outre notre siège social, nos installations de Longueuil comptent deux usines et un centre d'ingénierie qui regroupent plus de 530 employés. Longueuil offre des infrastructures de qualité, adaptées à la poursuite de notre développement et ses institutions d'enseignement nous procurent un bassin de main-d'œuvre qualifiée au sein duquel nous puisons nos ressources.

Vivre Longueuil
...des acteurs engagés

► *L'Agence spatiale canadienne.*



Pour assurer un développement en synergie avec son environnement, Longueuil préconise la mise en valeur d'un territoire doté d'infrastructures prêtes à recevoir une économie en mouvance. La Ville injectera d'ailleurs près de 100 millions de dollars au cours des prochaines années pour revitaliser ses infrastructures.

D'excellentes perspectives de développement

Les pôles de développement sont très diversifiés. Que ce soit dans l'arrondissement de Greenfield Park, de Saint-Hubert ou du Vieux-Longueuil, les projets déferlent. On prévoit d'ailleurs une quinzaine de projets et le développement de zones particulières d'ici la fin de 2010, ce qui se traduira par des investissements de plus de un milliard de dollars.

Le développement industriel devrait, quant à lui, connaître un boom dans la zone aéroportuaire et près de l'autoroute 30, dans le secteur de Saint-Hubert. Des projets institutionnels sont également ciblés à la Place Charles-Le Moyne ainsi que dans le secteur de Greenfield Park, avec l'agrandissement de l'hôpital Charles LeMoine.

La Place Charles-Le Moyne

Située au pied du pont Jacques-Cartier, la Place Charles-Le Moyne est la porte d'entrée de Longueuil et constitue le prolongement naturel de Montréal. Son aménagement remonte aux années 1960, alors que fut ouverte la station de métro.

Ce secteur névralgique est l'un des deux plus importants pôles de développement de Longueuil.

Cette zone intense d'activités mixtes comprend des commerces, des bureaux, des bâtiments résidentiels en hauteur et le terminus intermodal du Réseau de transport de Longueuil, le plus important au Québec. Chaque jour, plus de 50 000 passagers y transitent, dont 20 000 à l'heure de pointe. Plusieurs commerces et bureaux s'ajoutent au futur édifice du campus de l'Université de Sherbrooke.

La zone centrale située à proximité de l'aéroport

La zone aéroportuaire est un territoire stratégique de plus de 1 600 hectares à développer au cœur d'aires protégées. Cette zone comprend un pôle industriel à haut potentiel ainsi qu'un secteur multifonctionnel. Elle pourrait bien être appelée à devenir le nouveau cœur de la ville. Elle répondra aux



- *Le siège social de la firme Yves Rocher.*
- ◄ *Héroux-Devtek (train d'atterrissage pour avion KC-10).*



besoins sociaux et économiques des citoyens, tout en demeurant en harmonie avec l'environnement et les milieux naturels.

Développer autour d'infrastructures viables et solides

Longueuil possède un des aéroports les plus achalandés du Canada en raison de son nombre élevé de mouvements d'aéronefs. Son territoire est aussi desservi par un réseau ferroviaire commercial, par un important réseau de transport en commun ainsi que par un train de banlieue.

La voie maritime du Saint-Laurent, passant juste en face du territoire, a permis à Longueuil de créer des espaces verts et bleus qui font sa renommée. Reconnue aussi pour sa main-d'œuvre qualifiée, plus de 10 000 nouveaux emplois ont été créés en 2006.

L'Agence spatiale canadienne y a pignon sur rue, et l'industrie aéronautique et aérospatiale est omniprésente. Une école d'aérotechnique y est établie, alors que des chefs de file de renommée mondiale, tels que Pratt & Whitney et Héroux-Devtek, y sont installés depuis plus de 60 ans.

Longueuil, ville universitaire

Longueuil se positionne également comme un vaste portail universitaire de la Rive-Sud. La Place Charles-Le Moyne offre une concentration d'institutions, dont les campus de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Québec à Montréal, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Le potentiel du secteur attire de nombreux investisseurs immobiliers. Le futur immeuble de l'Université de Sherbrooke sera relié directement au métro par un atrium qui deviendra un élément

majeur du développement du secteur et un lieu de rassemblement public d'importance.

Une communauté d'affaires bien organisée

Pour contribuer au rayonnement économique de Longueuil et profiter d'un territoire offrant une économie ouverte, une multitude de services sont proposés par les entrepreneurs de la région. Des regroupements actifs, tels que la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, la Conférence régionale des élus, le Centre local de développement et Développement économique Longueuil figurent parmi les excellentes ressources auxquelles les gens d'affaires peuvent faire appel pour soutenir leurs entreprises ou leurs projets. La Ville de Longueuil a le souci constant de veiller au maintien, à l'implantation ou à l'expansion

des entreprises et d'accorder un soutien aux gens d'affaires ce qui les incite à choisir Longueuil pour établir leur entreprise ou pour y demeurer.



re et habiter

Pensée pour et par les gens qui y vivent, Longueuil offre une formule « tout compris » à ses résidents : un accès à une diversité d'habitations, à des infrastructures récréatives et d'utilités publiques modernes, à un service de transport en commun efficace, à des réseaux de santé et d'éducation complets, à une multitude de commerces, d'entreprises et d'industries qui représentent autant d'employeurs susceptibles de les embaucher, à un environnement sain et à une vie de quartier paisible et sécuritaire.

L'amélioration des conditions de vie et la satisfaction des besoins de la population de Longueuil figurent au premier rang des préoccupations de l'administration. C'est dans cet esprit qu'elle a élaboré, en concertation avec le milieu, des outils lui permettant de veiller au développement social et communautaire.



Jean Béliveau
Célèbre hockeyeur du Club de hockey *Le Canadien* de Montréal

J'habite Longueuil depuis le 1^{er} octobre 1955. C'est mon ami Émile « Butch » Bouchard, alors conseiller municipal, qui m'a fait découvrir cette belle et paisible terre d'accueil, située de l'autre côté du fleuve, à quelques minutes du Forum de Montréal. J'ai eu immédiatement le coup de foudre pour cette jolie maison de la rue Victoria que nous avons habitée jusqu'en 2007. Mon épouse et moi y avons élevé notre fille et nous avons beaucoup apprécié pouvoir disposer, à proximité, d'un large éventail de services. Toujours résidents de Longueuil et très fiers de l'être, nous apprécions maintenant plus particulièrement sa fenêtre sur le fleuve et ses nombreux parcs et espaces verts.

Vivre Longueuil
...des acteurs engagés



ALPA, Louis-René Champoux

Vivre Longueuil, c'est d'abord y habiter

La Ville de Longueuil est constituée de centaines de quartiers qui répondent aux attentes les plus variées en matière d'habitation et de style de vie. Des luxueuses résidences aux maisons unifamiliales, en passant par des habitations multifamiliales aux logements sociaux, tous les Longueuillois peuvent trouver une demeure confortable pour y vivre. Plusieurs millions de dollars sont d'ailleurs investis annuellement pour assurer un développement en symbiose avec l'environnement humain et naturel, ce qui fait de Longueuil un pôle privilégié de l'habitation au Québec.

Plusieurs projets sont toujours en cours et parmi ceux qui retiennent l'attention, il y a celui du prestigieux quartier résidentiel Le Parcours du

Cerf, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, avec son prolongement appelé Villas sur le Golf, où les futurs acheteurs trouvent des habitations unifamiliales et multifamiliales ainsi que des condominiums.

Les projets du Longueuil sur le Parc, Carré Jacques-Cartier, Faubourg Champêtre et Centre régional abritent quant à eux des commerces, des habitations unifamiliales et multifamiliales, des résidences pour personnes âgées ainsi que des condos. De plus, la rue Saint-Charles et le chemin de Chambly reçoivent la venue de lofts, de maisons multifamiliales et d'une résidence pour personnes âgées.

L'arrondissement de Saint-Hubert présente lui aussi des investissements majeurs, particulièrement dans la zone

centrale située à proximité de l'aéroport où l'on prévoit construire des habitations multifamiliales, sans oublier les projets résidentiels Le Terroir, celui du secteur de la rue Racine et les Habitations Harmonie.

En ce qui concerne le secteur de l'arrondissement de Greenfield Park, qui est presque entièrement développé, il connaît un rajeunissement progressif grâce à des travaux de rénovation, d'agrandissement ou de revitalisation qui respectent bien sûr les caractéristiques architecturales environnantes.

L'habitation sans exclusion

La Ville de Longueuil s'est toujours distinguée par la qualité inestimable des services offerts aux citoyens, notamment en ce qui a trait à l'habitation. D'ailleurs, elle participe à plusieurs programmes

d'aide élaborés par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Ainsi, elle possède tout un éventail de services et de ressources pour soutenir la réalisation de logements sociaux, la revitalisation de quartiers résidentiels, l'adaptation de domiciles pour personnes handicapées ou tout simplement pour aider les propriétaires aux prises avec des problèmes de construction.

Arts, loisirs et chaînes d'entraide accessibles à tous

Fortement épaulée par au-delà de 400 organismes bénévoles, Longueuil est en mesure d'offrir une polyvalence de services et d'activités à ses citoyens. Elle peut ainsi s'appuyer sur le dynamisme des associations, dont le soutien s'exprime par une offre de service de première ligne de loisirs récréatifs, d'éducation, de formation, d'alphabétisation

ALPA, Denis Germain





ALPA, Denis Germain

Vivre et respirer

e et respirer

À Longueuil, on respire la joie de vivre, mais surtout l'air pur grâce aux nombreux parcs et espaces verts, dont le Parc régional et le Parc de la Cité, aux pistes cyclables et piétonnes, au vaste patrimoine arboricole ainsi qu'aux quelque 600 hectares de milieux naturels préservés.

Il est donc tout à fait naturel que la Ville de Longueuil prenne des initiatives dans le but de protéger son environnement pour le bien-être et la santé de sa population actuelle et future. À l'aide d'un aménagement bien pensé pour la conservation de la nature, d'une réglementation soutenue et d'une sensibilisation adéquate, elle favorise un milieu de vie où tous peuvent vivre et travailler sans compromettre la qualité de leur environnement.

Elle a véritablement pris la voie du développement durable et n'hésite pas à poser des gestes concrets et significatifs afin que les jeunes de demain puissent jouir d'un environnement sain.



Jean Neveu
Président du conseil de Québec

Longueuil est une ville extraordinaire, une ville qui offre à la fois un potentiel économique énorme, mais également un milieu de vie unique. J'habite le secteur du Vieux-Longueuil depuis plus de 25 ans. Je suis impliqué dans la communauté non pas par obligation, mais parce que j'apprécie Longueuil, son environnement, ses facilités et surtout les gens du milieu, des gens de cœur et de passion.

Vivre Longueuil
...des acteurs engagés



Alain Lambert

Les milieux naturels sont protégés

En 2005, Longueuil fait figure de proue, en se dotant d'un plan de conservation et d'une politique de mise en valeur des milieux naturels uniques au Québec. L'identification des secteurs écologiques d'intérêt lui permet de poursuivre son développement résidentiel, commercial, institutionnel et industriel, tout en adoptant des actions concrètes pour les protéger et les valoriser.

L'un des principaux pôles de développement de Longueuil est situé dans la zone centrale de la ville, à proximité de l'aéroport. En 2007, la Ville a mis en place une démarche unique et posé les jalons de la mise en valeur de ce secteur. Le projet, qui s'échelonne sur les 25 prochaines années, répondra aux besoins des citoyens sur les plans social et économique

et s'inscrira en harmonie avec l'environnement. Reposant sur les principes des collectivités viables, il intégrera de nouveaux milieux de vie résidentiels et commerciaux. La zone agricole profitera d'un plan d'aménagement intégré et les milieux naturels d'intérêt seront préservés dans le secteur.

En 2007, la Ville de Longueuil a officiellement demandé au gouvernement du Québec de désigner le boisé Du Tremblay, réserve faunique provinciale. D'une superficie de près de 350 hectares, le boisé est deux fois plus grand que le parc du Mont-Royal.

Longueuil prend le virage vert

Le développement durable ne se limite pas à la préservation des milieux naturels. Le virage vert de Longueuil se traduit aussi par les efforts consentis pour

réduire l'enfouissement, accroître la récupération des matières recyclables et créer de nouvelles habitudes auprès des citoyens.

Au quotidien, tous doivent faire leur part pour préserver l'environnement et, pour y parvenir, la Ville de Longueuil met plusieurs moyens à la disposition de sa population : les collectes des matières recyclables, de résidus domestiques dangereux et de résidus verts pour réduire la quantité de déchets, l'épandage de pesticides rigoureusement réglementé pour protéger l'environnement et la santé et une politique de foresterie urbaine pour favoriser la plantation et la protection d'arbres. Grâce à cette sensibilisation, Longueuil incite chaque citoyen à développer de saines habitudes, notamment celle de ne pas faire marcher au ralenti inutilement un véhicule à moteur.

ALPA, Pauline Braut



Des journées environnementales

Les arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil organisent également chaque année des activités de sensibilisation dans le cadre d'un événement thématique consacré à l'environnement. Stands d'information et autres activités familiales sont au programme. Comme le veut la tradition, la Ville de Longueuil en profite pour distribuer gratuitement des arbres, du paillis ou du compost aux citoyens, une belle façon d'oxygéner la ville.

De plus, le concours annuel *Longueuil fleurie* encourage les citoyens à embellir leur environnement.

Une eau potable de qualité

L'eau puisée dans le fleuve Saint-Laurent est traitée et

analysée minutieusement pour la rendre potable. Pour alimenter les commerces, les industries et les résidences, la Ville de Longueuil dispose de trois usines de traitement des eaux. Une équipe de techniciens effectue régulièrement des analyses d'eau avec des appareils sophistiqués.

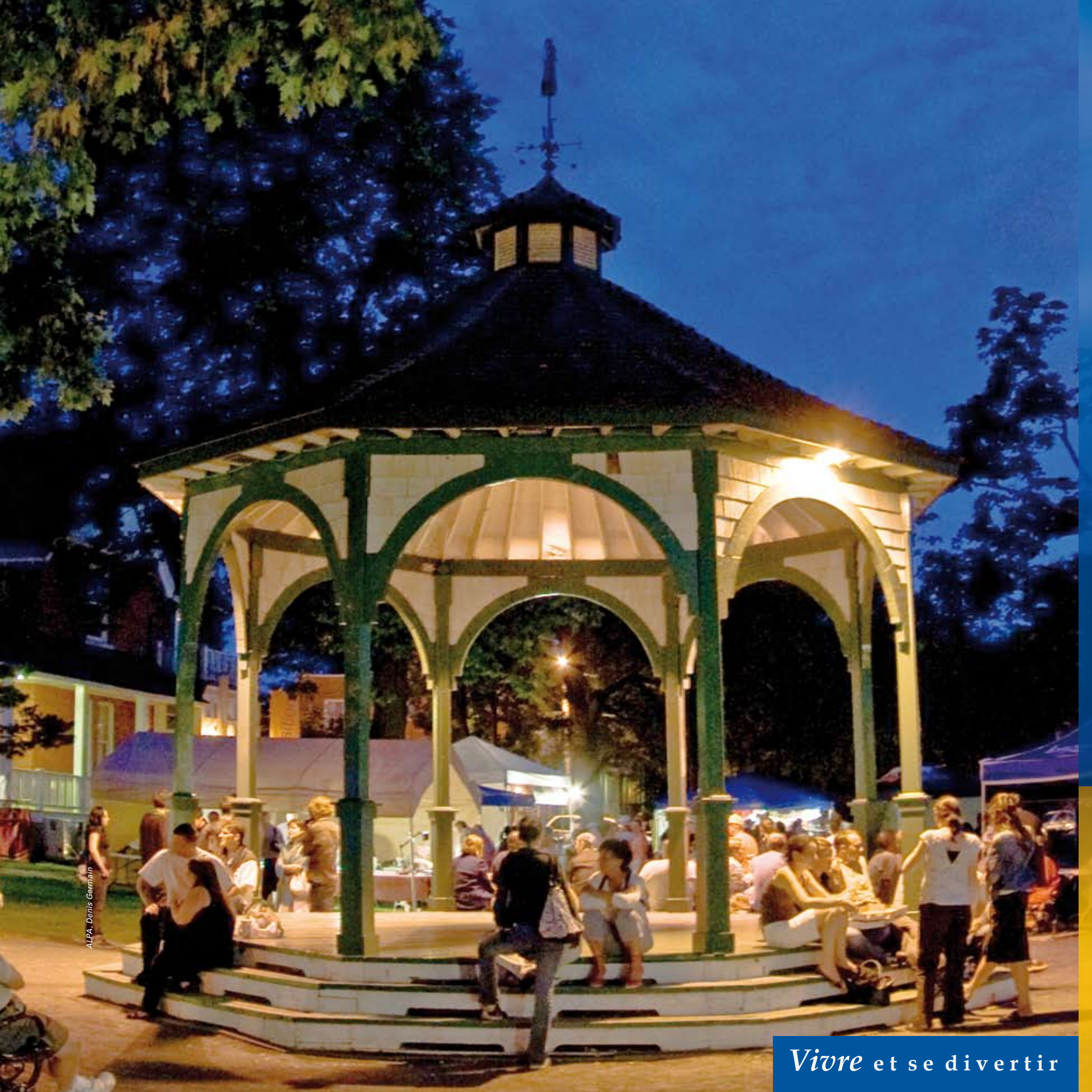
Un laboratoire de contrôle indépendant vérifie aussi la qualité bactériologique de l'eau à différents endroits sur le réseau, ce qui représente plus de 100 analyses par mois. Tous ces efforts dans le seul but d'offrir la meilleure qualité d'eau au plus bas prix.

Parce que l'eau fait partie intégrante de notre vie, il ne faut pas oublier qu'elle est une ressource naturelle qui n'est pas inépuisable. Il faut donc la préserver. La Ville de Longueuil s'assure d'entretenir constamment

ses infrastructures, de poursuivre ses activités de sensibilisation et de mettre en place une gestion intégrée de l'eau potable.

Le fleuve Saint-Laurent étant utilisé à des fins de consommation, d'hygiène et de loisirs, de même qu'à des fins industrielles, l'assainissement des eaux usées demeure un défi technique imposant, dont la responsabilité financière et administrative incombe à la Ville de Longueuil.

Grâce au Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), les eaux usées de la Ville de Longueuil et de trois autres villes de l'agglomération – Boucherville, Brossard et Saint-Lambert – sont traitées avant d'être rejetées au fleuve, ce qui facilite d'autant le traitement de l'eau afin qu'elle devienne de nouveau potable.



ALPA, Denis Germain

Vivre et se divertir

Le jour se lève sur une ville accueillante aux charmes irrésistibles... Animé d'une volonté d'innover et de plaire, le *Longueuil récréatif* a connu au fil des ans une progression fulgurante qui le propulse aux côtés des plus grandes métropoles québécoises.

Son dynamisme se manifeste dans toutes les sphères de son développement et se définit à travers sa politique culturelle et son plan de développement en loisir.

Le plaisir de vivre et de se divertir à Longueuil passe donc par la vitalité de ses événements culturels, artistiques et sportifs, la beauté de ses paysages naturels et la richesse de son patrimoine.

Marc David

Directeur artistique et chef attitré de l'Orchestre symphonique de Longueuil

À titre de directeur artistique et chef attitré de l'Orchestre symphonique de Longueuil, je suis très heureux d'œuvrer à Longueuil, milieu urbain des plus dynamiques où la culture est riche et florissante. En tant qu'artiste, je tiens à témoigner ma reconnaissance envers la Ville de Longueuil pour la place qu'elle accorde aux arts et à la culture dans sa vision du développement social et économique. C'est avec fierté que je porte, avec l'Orchestre symphonique de Longueuil, le flambeau d'ambassadeur culturel de notre chère municipalité. Au plaisir de vous accueillir à l'un ou l'autre de nos concerts. Bienvenue à Longueuil !



Vivre Longueuil
...des acteurs engagés



Une nature florissante

ALPA, Denis Germain



Un golf municipal de 36 trous

Des parcs de quartier et de vastes parcs municipaux



Une des plus belles marinas à l'est de New York



Des cafés, terrasses et restaurants

ALPA, Denis Bien

Vivre et se divertir

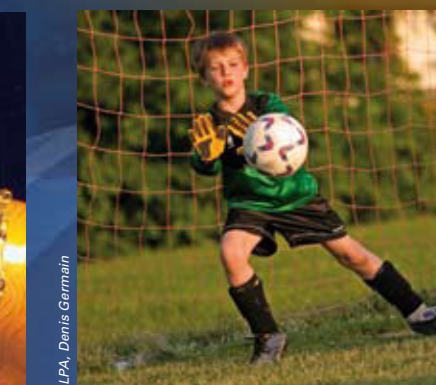
Un peu plus haut...



Des randonnées en toutes saisons



Des festivals



Des sports, pour tous les âges



Des parfums envoûtants



Un réseau cyclable de 135 km



Une richesse culturelle



Des organismes aux couleurs variées



Un orchestre symphonique



Un réseau de bibliothèques publiques



Des expositions... et des spectacles à profusion



Un milieu dynamique



Des sociétés d'histoire et de généalogie et un patrimoine bâti de plus 350 ans

ALPA, Anne Perez

ALPA, Denis Germain



Colette Bordeleau

Longueuil, j'aime ta culture !

Ville d'adoption de plusieurs personnalités du monde artistique, Longueuil s'enorgueillit du titre de Francoville obtenu en 2007 en égard à la vitalité de sa vie culturelle et de ses institutions publiques, alors même qu'elle célébrait le 350^e anniversaire de sa fondation par Charles Le Moyne.

Pour le bénéfice de sa population et de ses visiteurs, Longueuil accorde aussi son soutien à plusieurs grands événements populaires qui s'inscrivent à l'agenda des Longueuillois comme autant de délicieux moments de divertissement en famille. Plusieurs ont ainsi trouvé une terre d'accueil et un public enthousiaste. Le *Festival international de percussions*, le *JazzFest des jeunes du Québec*, le *Festival country de Longueuil*, le *Symposium de peinture et de sculpture L'Art en fête* et le *Festival*

des Métiers & des Traditions de Longueuil accueillent annuellement des milliers de festivaliers en provenance de partout au Québec.

Digne ambassadeur de la culture longueuilloise, l'Orchestre symphonique de Longueuil contribue au rayonnement de la musique classique et symphonique en Montérégie. Ses concerts sont applaudis par un public de plus en plus nombreux et toujours fidèle. Longueuil se réjouit d'ailleurs de la présence de tout partenaire majeur à son développement culturel et n'hésite pas à lui apporter son appui.

Par le biais de la Société de développement des arts et de la culture, Longueuil offre un soutien financier à la création, à la production et à la diffusion artistique professionnelle. De plus, grâce à la présence sur son

territoire de nombreux partenaires culturels, Longueuil propose des expositions et des salons variés, des formations en arts de la scène, des spectacles professionnels, notamment au Théâtre de la Ville et à la Salle Albert-Phaneuf, ainsi que des fêtes qui célèbrent la culture, dont le *Gala de la culture*, le *Printemps culturel* et les *Journées de la culture*.

Finalement, les dix bibliothèques de Longueuil, auxquelles s'ajoutera en 2009 une bibliothèque d'envergure conforme aux normes actuelles, ouvrent grandes leurs portes au loisir littéraire avec une collection de plus de 400 000 documents et des services de référence et d'animation pour tous. Heures du conte, conférences et expositions, le réseau des bibliothèques publiques de Longueuil est dynamique, moderne et à l'écoute de ses lecteurs.

Vivre au milieu de grands espaces

Située en rive du fleuve Saint-Laurent dans un environnement favorisant le rapprochement avec la nature, le plaisir de vivre à Longueuil passe aussi par l'accessibilité à des aménagements de plein air et à des installations sportives diversifiées, de niveaux amateur et professionnel.

Les 135 km de sentiers cyclables et piétonniers relient la presque totalité de ses quelque 150 parcs et de ses principaux équipements sportifs et de plein air. Le Parc régional et le Parc de la Cité sont des joyaux naturels qui font la fierté des Longueuillois. Voués à la conservation et à la récréation, ces équipements permettent de pratiquer des activités sportives et de détente en toutes saisons.

Le golf municipal du Parcours du Cerf est, quant à lui, un lieu prestigieux offrant aux amateurs et aux professionnels des installations de haut calibre.

Telle une fenêtre sur le fleuve, les aménagements de la promenade René-Lévesque et du port de plaisance Réal-Bouvier participent à la vie en plein air, en accueillant cyclistes, piétons et amateurs de nautisme. Et pourquoi ne pas s'offrir une promenade sur le fleuve, en utilisant l'une des trois navettes qui relie Longueuil à Montréal et Longueuil à l'île Charron et au parc national des Îles-de-Boucherville. Le réseau cyclable de Longueuil intègre aussi d'autres circuits, dont la Route verte, la Riveraine, la Montée du Fort Chambly, qui permettent de découvrir aussi la métropole et les paysages des villes de la Montérégie et du Québec.

Afin de maintenir le niveau de qualité de ses installations récréatives, des investissements majeurs sont annuellement consentis pour améliorer les parcs et les terrains sportifs, les rendre plus performants et sécuritaires et les animer. Des spectacles familiaux en plein air et des activités récréatives en compagnie d'animateurs y sont d'ailleurs présentés gratuitement durant la saison estivale.

Sept arénas et trois piscines intérieures répartis sur le territoire proposent des périodes de patinage et de bain libres, des cours variés de sports de glace, des événements et des championnats sportifs d'envergure nationale et internationale. Les horaires sont adaptés selon les besoins des clientèles, les temps de l'année et la disponibilité des installations. Deux planchodromes

extérieurs ont acquis la fidélité d'une clientèle de jeunes adeptes de sports extrêmes qui s'y rassemblent spontanément.

Ville d'histoire au riche patrimoine

Vivre à Longueuil, c'est côtoyer des lieux et des personnages historiques et savourer les charmes des secteurs patrimoniaux. Grâce à la présence sur son territoire de trois sociétés d'histoire, le *Longueuil historique* propose des visites au cœur de son héritage bâti et religieux.

À elle seule, la découverte de la cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue est une aventure fabuleuse. La concentration élevée de bâtiments anciens dans les noyaux villageois ont amené la découverte de nombreux sites archéologiques qui font la joie des amateurs d'histoire. Monuments

et œuvres d'art se dressent çà et là sur la route, tels des témoins immuables de notre glorieux passé.

Le Bureau d'information touristique de Longueuil, situé dans le secteur patrimonial du Vieux-Longueuil, est un incontournable pour se procurer des brochures d'information diverses.



Daniel Ouellette

Vivre et participer

Vivre et participer

La démocratie prend tout son sens lorsque les citoyens exercent tous les quatre ans leur droit de vote pour élire un candidat au poste de maire et un autre candidat à un poste de conseiller. Citoyens et élus s'unissent alors pour vivre Longueuil et participer à la vie municipale.

En tant que représentants de la population, les élus sont appelés à siéger, entre autres, à des conseils, des comités ou des commissions du palier local, qui est constitué de la Ville de Longueuil, de ses trois arrondissements et de l'agglomération, ou du palier supralocal qui est, quant à lui, composé de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Au sein de ces structures, les élus prennent les décisions légales sur les orientations et les priorités municipales et régionales.



► La salle du conseil est située au niveau 200 de l'hôtel de ville.



Tout citoyen peut aussi assister aux séances des conseils d'agglomération, de ville ou d'arrondissement ou aux consultations publiques organisées par les commissions municipales. C'est une occasion pour lui de recourir à son droit de parole pour soumettre ses opinions et ses besoins aux élus.

Conseil d'agglomération de Longueuil

Le conseil d'agglomération de Longueuil voit à l'administration des services communs offerts aux villes liées. Il exerce ses compétences dans les domaines liés, entre autres, à la cour municipale, à l'hygiène du milieu, au transport en commun et à la sécurité publique.

Dix membres forment le conseil de l'agglomération de Longueuil :

- le maire de Longueuil, la ville-centre, qui occupe le poste de président;
- les maires des quatre municipalités reconstituées, dont l'un d'eux est vice-président;
- cinq conseillers de la ville-centre sont désignés par le maire de Longueuil.

Conseil de la Ville de Longueuil

Le conseil de la Ville de Longueuil est composé du maire et de 26 conseillers. Les membres de ce conseil s'assurent que les services offerts répondent aux besoins de la population longueuilloise. Ils administrent les affaires de la Ville et en déterminent les orientations importantes.

Comité exécutif

Le comité exécutif se compose du maire et de sept membres du conseil désignés par le maire. Cette

instance municipale donne son avis au conseil de ville sur tout sujet, soit lorsqu'une telle disposition l'y oblige, soit à la demande du conseil ou bien de sa propre initiative.

Conseils d'arrondissement

Le nombre de membres de chaque conseil d'arrondissement est proportionnel à la population de l'arrondissement. Tous représentent leur arrondissement au sein du conseil de la Ville de Longueuil.

Les membres du conseil désignent parmi eux le président de l'arrondissement. Celui-ci conserve ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat de conseiller qui est en cours au moment de sa désignation.

Commissions permanentes

Les commissions permanentes ont le mandat d'analyser les grands dossiers de la municipalité ou de l'agglomération et de transmettre

leurs recommandations au conseil de ville ou au conseil d'agglomération selon le champ de compétences de qui il relève.

Neuf commissions permanentes ont été formées, soit six par le conseil de ville et trois par le conseil d'agglomération.

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités. Elle intervient dans plusieurs domaines liés, entre autres, à l'aménagement et au développement du territoire ainsi qu'à l'environnement. Elle intervient également dans la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts et produit des outils d'information en matière de géomatique.

◀ La salle du comité exécutif est située au niveau 300 de l'hôtel de ville, au centre de l'édifice.

Longueuil est dotée d'une structure organisationnelle à compétences multiples

La structure organisationnelle compte 14 directions qui desservent l'ensemble de la population et des instances politiques locales et d'agglomération. Elles offrent des services à l'intérieur de trois grands secteurs d'activité : les services opérationnels, qui comprennent les services aux citoyens, le développement et le soutien administratif.

Le champ de compétences de ces directions peut être local, mixte ou d'agglomération. Ainsi, les directions qui offrent exclusivement des services de compétences locales reliés à la ville et à ses arrondissements sont :

- Direction de l'urbanisme
- Direction des services aux arrondissements
- Direction des travaux publics

D'autres directions offrent des services qui s'adressent à l'ensemble de la population des cinq villes qui forment l'agglomération de Longueuil, soit Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, telles que :

- Cour municipale
- Direction de l'évaluation
- Service de police
- Service de sécurité incendie

Finalement, les directions dites mixtes desservent tantôt les instances locales, tantôt les instances d'agglomération. Il s'agit de la :

- Direction de la planification du territoire et des équipements d'agglomération
- Direction des communications et des relations avec le citoyen
- Direction des finances
- Direction des ressources humaines

- Direction des ressources informationnelles et matérielles
- Direction des services juridiques
- Direction du génie

Au sein de cette structure organisationnelle, on dénombre plus de 2 000 employés. Tous travaillent ensemble afin d'assurer une qualité de vie aux citoyens et de voir à ce que l'image de la Ville de Longueuil soit empreinte de la quiétude et du plaisir de *Vivre Longueuil*.

L'hôtel de ville, un lieu de rassemblement et de culture

Le design et l'aménagement de l'hôtel de ville ont été conçus de façon à harmoniser originalité et fonctionnalité. Cet édifice, inauguré en mai 2007, abrite la plupart des services municipaux. Il est aussi un lieu où sont exposées les œuvres d'art acquises par la Ville de Longueuil ou

la Société de développement des arts et de la culture.

Des écrans de verre dominant l'entrée principale et invitent les citoyens à entrer. Une arche de pierre authentique les accueille avant d'accéder au hall d'entrée, désigné le *Hall des maires*, menant au corridor central et vitré qui laisse pénétrer la lumière naturelle et qui offre une vue imprenable sur les deux jardins, situés de part et d'autre.

Synonymes du yin et du yang, les jardins offrent des spectacles apaisants. Ces œuvres architecturales intègrent cinq éléments composés de différentes matières : le feu (pierre blanche), le métal (colonne d'acier), le bois (arbre), l'eau (pierre grise), et le vent (verre).

Finalement, au bout du corridor, des portes s'ouvrent sur une salle majestueuse dédiée à la tenue des séances publiques des conseils.

longueuil

Vivre et s'informer

Principaux règlements

Cette section contient une présentation des principaux règlements liés à la qualité de vie et à l'ordre public sur le territoire de la ville de Longueuil. Il s'agit de textes d'information qui résumement les principales dispositions des règlements, accompagnés à l'occasion de conseils généraux. Ils ne remplacent donc aucunement les textes officiels adoptés par le conseil de ville, le conseil d'agglomération ou les conseils d'arrondissement. De plus, tous les coûts, tarifs et montants des amendes sont donnés à titre indicatif. Par conséquent, avant d'entreprendre des démarches ou des travaux, prenez bien soin de vous informer auprès de la direction ou du service responsable de l'application du règlement, car il y a peut-être des dispositions particulières à considérer ou le règlement peut avoir été récemment modifié.

Textes officiels des règlements

Vous pouvez obtenir copie des textes officiels des règlements, à peu de frais, en soumettant votre demande par téléphone au **Service de la gestion des documents et des archives, au 450 463-7100, poste 4242.**

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter régulièrement le magazine d'information, *Ici Longueuil*, ou le site Internet (longueuil.ca).

Aménagement extérieur et construction

39

Abri d'auto
Abri d'auto temporaire
Aménagement extérieur
Antenne parabolique
Arbres et arbustes
Cabanon
Clôture
Foyer extérieur et barbecue
Garage détaché
Patrimoine
Piscine ou bain tourbillon
Réservoir de gaz propane
Stationnement
Thermopompe, chauffe-eau, climatiseur, filtreur de piscine

Déchets et matières recyclables

Arbres de Noël
Débris de construction et matériaux secs
Matières recyclables

Objets encombrants
Ordures ménagères
Résidus domestiques dangereux
Résidus verts

Eau potable

45

Lavage des automobiles
Pelouse
Piscine

Incendie

46

Appareil à combustible solide
Avertisseur de fumée
Balcons et issues
Barbecues, grils et feux en plein air
Ramonage des cheminées

Nuisances

47

Animaux
Bruit
Chiens ou chats
Circulaires et journaux
Entretien du terrain
Herbe à poux

Parcs
Salubrité
Système d'alarme
Utilisation des armes et de matières explosives
Véhicule à vendre
Vente-débarras
Vente itinérante

Permis et certificat

50

Construction, rénovation, démolition
Entreprise
Enseigne et certificat d'affichage

Pesticide

51

Permis d'application
Pesticide à faible impact

Voie publique et circulation

52

Circulation de camions lourds
Circulation des véhicules de loisirs
Déneigement
Remorquage de véhicules
Stationnement

Aménagement extérieur et construction



Vous trouverez dans la section « Aménagement extérieur et construction » plusieurs dispositions de règlements. Pour vous assurer de la conformité de vos projets, n'hésitez pas à communiquer avec les services municipaux responsables avant de procéder à des travaux ou pour obtenir plus d'information. De plus, pour plus de détails quant aux exigences relatives aux permis, veuillez vous référer à la page 50.

Abri d'auto

Permis obligatoire

Un abri d'auto est une construction accessoire formée d'un toit reposant sur des colonnes ou des murs, servant au stationnement d'une ou plusieurs automobiles. Plusieurs dispositions s'appliquent à la construction d'un abri d'auto, par conséquent, veuillez soumettre une demande de permis avant de procéder à sa construction.

Abri d'auto temporaire

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée entre le mois de novembre d'une année et le mois d'avril de l'année suivante; les dates varient d'un arrondissement à l'autre. Les matériaux autorisés pour les abris d'autos temporaires sont le métal pour la charpente et la toile synthétique ou le polyéthylène ou tout autre revêtement similaire, lequel doit recouvrir entièrement la charpente. À **Greenfield Park**, la structure de métal, sans la toile, peut être installée à compter du 15 octobre. Même si aucun permis n'est requis, il est recommandé de vérifier les dispositions du règlement en vigueur.

Aménagement extérieur

Toute partie d'un terrain n'étant pas occupée par le bâtiment principal, telle qu'une construction ou un équipement accessoire, un boisé, une plantation ou une aire pavée, doit être recouverte de

pelouse et aménagée conformément au règlement de l'arrondissement. Il est également important de vérifier les règlements qui régissent les aménagements dans l'emprise de rue, car cet espace situé entre le trottoir et la ligne de propriété appartient à la Ville de Longueuil. L'aménagement des terrains est obligatoire pour toutes les classes d'usage résidentiel.

À **Greenfield Park** et dans le **Vieux-Longueuil**, ce délai est de 18 mois. Par la suite, le terrain doit être entretenu convenablement. À **Saint-Hubert**, tous les travaux relatifs à l'aménagement de terrain doivent être complétés au plus tard 12 mois suivant l'émission du permis de construction du bâtiment principal.

Antenne parabolique

Une seule antenne parabolique est autorisée en autant que celle-ci ne soit pas visible de la rue. Les dispositions relatives à l'installation et aux dimensions permises d'une antenne parabolique sont variables d'un arrondissement à l'autre.

Arbres et arbustes

Permis exigé selon la situation

Plantation d'arbres ou d'arbustes

Un terrain doit toujours conserver un minimum d'arbres établi en fonction de sa superficie. Le nombre d'arbres obligatoire et l'endroit où les planter sont

déterminés selon les normes spécifiques de chacun des arrondissements. Il y a également des restrictions quant à certaines essences d'arbres. Il est donc important de communiquer avec la Direction de l'urbanisme avant d'entreprendre des travaux susceptibles de modifier la quantité d'arbres sur votre terrain ou avant de choisir l'emplacement de leur plantation.

La plantation d'arbres ou arbustes est permise sur tout terrain privé. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la partie appartenant à la Ville, soit l'emprise de rue, il faut d'abord obtenir la permission écrite de la Direction des travaux publics. Cette autorisation précisera l'endroit et les essences à planter.

Abattage d'arbres

Permis obligatoire

Les citoyens des arrondissements de **Greenfield Park** et de **Saint-Hubert** doivent obligatoirement obtenir un permis avant d'abattre un arbre. Quant aux citoyens de l'arrondissement du **Vieux-Longueuil**, seuls ceux demeurant dans le site du patrimoine sont assujettis à cette obligation.

Pour obtenir un permis d'abattage d'arbre, le requérant doit démontrer que l'arbre est malade, mort ou qu'il représente un danger ou qu'il nuit à la propriété. Dans chaque cas, l'arbre abattu doit être remplacé jusqu'à concurrence du nombre d'arbres exigé au règlement.

Urbanisme

450 463-7083

Travaux publics

450 463-7044 (GP)

450 463-7064 (StH)

450 463-7084 (VL)

Aménagement extérieur et construction

L'élagage et l'étêtage des arbres

Pour toute opération d'élagage ou d'étêtage, il est important de s'assurer de ne pas réduire la taille d'un arbre à un niveau inférieur aux dimensions minimales requises. De plus, lorsque des arbres situés dans l'emprise de rue ont besoin d'être élagués ou encore s'ils sont endommagés par le vent, le verglas ou la neige, vous n'avez qu'à communiquer avec la Direction des travaux publics. Un émondeur effectuera les travaux nécessaires.

Dans l'arrondissement du **Vieux-Longueuil**, l'élagage et l'étêtage sévères de tout arbre sont prohibés. La forme naturelle de l'arbre doit être conservée et un maximum de 25 % du volume total des branches de l'arbre peut être coupé.

Cabanon

Permis obligatoire

Le cabanon ou remise de jardin est un bâtiment accessoire servant de rangement pour les équipements nécessaires au déroulement des activités de votre propriété. Une seule remise est autorisée par terrain. Les superficies maximales acceptées varient selon le type d'habitation et la superficie du terrain.

Clôture

Permis exigé selon la situation

L'obligation d'installer une clôture s'applique, entre autres, lors de l'installation d'une piscine, lors d'un remisage et d'un entreposage extérieur ou si un immeuble ou une excavation

présente un danger pour la sécurité publique, etc. Avant de déterminer l'emplacement de votre clôture, vérifiez auprès des services d'utilité publique (Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec, Vidéotron) s'il y a des conduites ou des câbles souterrains dans les limites de votre propriété.

Seul l'arrondissement de **Greenfield Park** exige un permis avant l'installation d'une clôture. D'autres dispositions concernant les matériaux et les dimensions autorisées peuvent s'appliquer, alors renseignez-vous avant d'entreprendre les travaux.

Foyer en plein air et barbecue

Généralement, un seul foyer extérieur est autorisé par terrain pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, toutefois certaines conditions doivent être respectées. Ainsi, un foyer extérieur ne peut être installé que dans la marge arrière ou la cour arrière de la propriété, et ce, à des distances précises par rapport à l'ouverture du bâtiment principal et de toute ligne de terrain. Les distances d'installation, les types de foyers extérieurs utilisés ainsi que les matériaux utilisés pour leur fabrication sont variables d'un arrondissement à l'autre. Par conséquent, même si aucun permis n'est exigé, il est important de s'informer avant de procéder à leur installation, car ce ne sont pas tous les types de foyers extérieurs qui sont autorisés.

De plus, l'émission d'étincelles, d'escarbilles, de suie ou de fumée provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel

ouvert ou d'une autre source constitue une nuisance. Par conséquent, tout foyer extérieur doit également être pourvu d'une cheminée munie d'une grille pare-étincelles.

Urbanisme

Garage détaché

Permis obligatoire

Le garage détaché est un bâtiment accessoire fermé sur les quatre côtés, construit sur le même terrain que le bâtiment principal et servant ou devant servir au stationnement du ou des véhicules de l'occupant. Des dimensions maximales doivent toutefois être respectées.

Patrimoine

Permis obligatoire

Tous les propriétaires qui veulent apporter des modifications à l'apparence extérieure d'un bâtiment situé dans le site du patrimoine de l'arrondissement du **Vieux-Longueuil** doivent faire une demande de permis ou de certificat d'autorisation avant de procéder aux travaux. Toutes les demandes seront analysées et, selon la nature des travaux, elles seront ensuite soumises au comité consultatif sur le patrimoine qui transmettra ses recommandations au conseil de ville.

Piscine

Permis obligatoire

Installation et obligation de clôturer

Avant de déterminer l'emplacement de votre piscine, vérifiez auprès des



Urbanisme

450 463-7083

Travaux publics

450 463-7044 (GP)

450 463-7064 (StH)

450 463-7084 (VL)

Aménagement extérieur et construction

services d'utilité publique (Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec, Vidéotron) s'il y a des conduites ou des câbles souterrains dans les limites de votre propriété. Selon l'arrondissement, une piscine creusée doit respecter une distance minimale de 1,5 m de tout bâtiment ou une distance au moins égale à sa profondeur par rapport à tout bâtiment avec fondation. Il est également obligatoire de clôturer l'emplacement d'une piscine afin de rendre cette installation sécuritaire.

Système de recirculation et de filtration

Votre piscine doit être munie d'un système de recirculation et de filtration. De plus, ces appareils mécaniques ou tout autre appareil, tel qu'une thermopompe, doivent respecter certaines règles (voir la section *Thermopompe*).

Quant au règlement concernant l'utilisation de l'eau potable pour le remplissage de la piscine, voir la section *Eau potable* à la page 45.

Bain tourbillon, spa ou jardin d'eau

Permis obligatoire

L'installation de tout équipement ou de plan d'eau de plus de 18 pouces effectuée sur le territoire de Longueuil exige préalablement l'obtention d'un permis.

Réservoir de gaz propane

Permis obligatoire

Dans le but d'assurer une rapidité d'intervention des pompiers au moment d'un incendie et pour définir un périmètre de sécurité, certaines

normes d'installation ont été définies pour l'installation d'un réservoir de gaz propane alimentant un foyer, une cuisinière ou un système de chauffage d'appoint, d'où l'importance de vous renseigner auprès de la Direction de l'urbanisme afin d'obtenir plus d'information.

Stationnement

Permis obligatoire

Des cases de stationnement pavées ainsi qu'un accès ou une entrée charretière sont exigés pour toute construction.

Il est important de consulter la réglementation avant l'aménagement d'un espace de stationnement. À noter que le stationnement ou le remisage de certains types de véhicules sont prohibés sur le terrain ayant un usage résidentiel. D'autres dispositions peuvent aussi s'appliquer.

Thermopompe, chauffe-eau, climatiseur, filtreur de piscine

Permis obligatoire

Les dispositions du règlement concernant l'installation et le bruit de tout équipement, tel que thermopompe, climatiseur, pompe ou ventilateur, sont variables.

À **Greenfield Park**, le permis est obligatoire pour l'installation d'une thermopompe seulement. À **Saint-Hubert**, aucun permis n'est exigé. Dans le **Vieux-Longueuil**, un permis est exigé avant de procéder à l'installation de ces appareils.

Dans tous les cas, l'appareil installé au sol et visible à partir d'une voie de circulation publique doit être dissimulé par un écran végétal. Avant d'entreprendre l'installation d'une thermopompe ou de tout autre appareil décrit ci-dessus, il est important de se renseigner.

ALPA, Marie-Josée Rousseau



-) **Urbanisme**
450 463-7083
-) **Travaux publics**
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)

Déchets et matières recyclables

La bonne gestion et la réduction de la quantité de déchets enfouis contribuent à améliorer la qualité de notre environnement, d'où l'importance de récupérer et de valoriser certaines matières résiduelles, telles que les débris de construction, les matières recyclables, les objets encombrants, les résidus domestiques dangereux, les résidus verts, etc.

Arbres de Noël

Au début du mois de janvier, durant une période de trois semaines à raison d'une journée par semaine, les arbres de Noël ramassés sont envoyés au compostage. Ils doivent être déposés en bordure de rue, sans décoration, lors des jours de collecte spécifiés dans le magazine d'information *Ici Longueuil* . En dehors de ces périodes, les arbres de Noël ramassés avec les ordures ne sont pas valorisés.

Déchets de construction et matériaux secs

Il est défendu de déposer ou de permettre que soient déposés sur sa propriété de la terre, de la roche, des matériaux de démolition ou autres sauf aux endroits déterminés par la Ville de Longueuil. Il est aussi interdit d'abandonner à un endroit quelconque sur le territoire de la ville tout autre objet mis au rancart ou voué à la démolition. Tous les rebuts résultant de la construction, de la rénovation et de la démolition de bâtisses résidentielles – béton, briques, bois, arbres, terre, etc. – doivent être transportés au centre de dépôt identifié par votre arrondissement.

À **Greenfield Park** et **Saint-Hubert**, les débris de construction et matériaux secs peuvent être apportés à l'Éco-Centre Matrec, situé au 8005, boulevard

Grande Allée, à Brossard. Bien que des coûts soient reliés à ce service, il n'y a pas de frais pour le métal, l'aluminium et les pneus. Il faut toutefois se présenter avec une preuve de résidence. Le service n'est pas offert aux commerces et aux entreprises.

Horaire

D'avril à octobre :

- lundi au mercredi de 8 h à 17 h 30
- jeudi et vendredi de 8 h à 17 h 30 et de 18 h à 20 h
- samedi de 8 h à 16 h (fermé le dimanche)

De novembre à mars :

- du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h

Tarifs

Les tarifs sont fixés selon la quantité déposée :

- quantité équivalant à un coffre-arrière de voiture : 11 \$/visite
- 1,5 mètre cube : 21 \$/visite
- 1,6 à 2,5 mètres cubes (petite remorque) : 34,50 \$/visite

Les horaires et les tarifs sont soumis à titre indicatif et sont sujets à changement.

📞 **450 462-0503**

Dans le **Vieux-Longueuil**, ces matières doivent être apportées au Centre de tri Transit 1, situé au 2457, chemin du Lac, à Longueuil. Ce service est

gratuit seulement pour les résidents de l'arrondissement (preuve de résidence exigée) qui utilisent une remorque d'automobile, une camionnette ou une fourgonnette ouverte (non commerciale) pour le transport des rebuts. Les véhicules ayant une plaque d'immatriculation commençant par la lettre F sont refusés. La quantité de déchets ne doit pas dépasser celle correspondant à l'exécution de travaux normalement effectués dans une résidence.

L'horaire pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre est :

- du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
- le samedi de 9 h à 17 h

Pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars :

- du mardi au vendredi de 10 h à 18 h
- le samedi de 9 h à 17 h

📞 **Centre de tri Transit 1**
514 352-2025

ALPA, Denis Germain



📞 **Travaux publics**
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)

Déchets et matières recyclables

Matières recyclables

Jours de collecte

À **Greenfield Park**, la collecte a lieu le mardi, aux deux semaines, les deux secteurs en alternance, tandis qu'à **Saint-Hubert** et dans le **Vieux-Longueuil**, la collecte a lieu le mercredi, aux deux semaines, en alternance pour chacun des deux secteurs de ces arrondissements.

Utilisation des bacs

Le bac bleu de 360 litres sert à la collecte des matières recyclables. Les matières, propres, peuvent y être déposées en vrac. Il est important de placer le bac à une distance d'environ 1 m de la rue, en vous assurant de libérer le trottoir et en le disposant de la façon suivante :

À **Saint-Hubert** et à **Greenfield Park**, les roues du bac doivent faire face à la résidence.

Dans le **Vieux-Longueuil**, les roues doivent être orientées du côté de la rue. Vous ne pouvez pas utiliser les bacs roulants à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont destinés. De plus, les bacs sont la propriété de la Ville de Longueuil et doivent demeurer sur place, puisque le numéro de série du bac est associé à l'adresse. Le citoyen est responsable de son bac et doit en assumer les coûts de remplacement. Lors d'un déménagement, le bac doit être laissé sur les lieux.



Position des roues conforme aux exigences à **Greenfield Park** et **Saint-Hubert** : face à la résidence.



Position des roues conforme aux exigences dans l'arrondissement du **Vieux-Longueuil** : face à la rue.



Infobac
450 463-7100
poste 3143

Déchets et matières recyclables

Objets encombrants

Les objets encombrants (vieux meubles, électroménagers, réservoirs à eau chaude, etc.) dont vous désirez vous débarrasser doivent être placés en bordure de la rue, à côté des ordures. Pour des raisons de sécurité, il est important d'enlever les portes des électroménagers.

Réfrigérateur

Grâce au programme Recyc-Frigo Environnement, un transporteur spécialisé peut venir récupérer gratuitement un réfrigérateur ou un congélateur à domicile. Pour être accepté, l'appareil doit avoir au moins 10 ans, être toujours fonctionnel et avoir une dimension de 10 à 25 pieds cubes (maximum de deux appareils par ménage). Un chèque de 60 \$ par appareil est remis à son propriétaire environ trois semaines suivant le jour de la collecte. Il suffit de composer **1 877 493-7446** ou de remplir le formulaire de collecte en ligne (recyc-frigo.com).

Ordures ménagères

À **Saint-Hubert** et **Greenfield Park**, les déchets domestiques doivent être placés dans une poubelle fermée et étanche, en métal ou en plastique rigide, munie de poignées et d'un couvercle, et d'une capacité maximale de 100 litres. Par contre, le poids maximal de tout contenant admissible rempli de déchets solides, incluant les sacs de plastique, ne doit pas excéder 25 kg.

Dans le **Vieux-Longueuil**, les bacs gris de 240 et 360 litres servent à la collecte des déchets.

Jours de collecte

À **Greenfield Park**, le jour de la collecte est le mercredi. Les déchets doivent être déposés le plus près possible de la bordure de la rue, mais jamais sur la chaussée, le trottoir ou la bordure.

À **Saint-Hubert**, le jour de la collecte est le mardi, tandis que dans le **Vieux-Longueuil**, la collecte se fait le mardi dans les secteurs à l'ouest du chemin de Chambly et le vendredi dans les secteurs à l'est du chemin de Chambly (incluant les deux côtés du chemin de Chambly). Dans tous les cas, il faut déposer les ordures avant 7 h le jour même.

Résidus domestiques dangereux

La collecte des résidus domestiques dangereux permet de se débarrasser des produits qui ne peuvent être jetés avec les ordures ou les matières recyclables. *Une preuve de résidence est exigée en tout temps pour chacune des collectes.*

Les résidents de **Greenfield Park** peuvent toute l'année déposer, et ce, sans frais, la peinture domestique ainsi que les pneus (sans jantes) au garage municipal de l'arrondissement, situé au 4130, Grande Allée. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7 h à 15 h. Il faut toutefois se présenter au bureau du commis avant de décharger les matières dans la cour arrière. Seuls ces produits sont acceptés : peintures, teintures, peintures à métal, vernis, époxy, laques, peintures en aluminium, protecteurs à bois et à maçonnerie, peintures en aérosol. Une collecte est aussi organisée une fois par année

afin de permettre aux citoyens de se débarrasser des autres résidus domestiques dangereux.

Quant aux résidents de l'arrondissement de **Saint-Hubert**, ils peuvent apporter gratuitement leurs résidus domestiques dangereux à l'Éco-Centre, situé au 8005, Grande Allée à Brossard, près de l'autoroute 30. L'Éco-Centre est ouvert de la mi-avril à la fin octobre du lundi au mercredi de 8 h à 17 h 30, le jeudi et vendredi de 8 h à 17 h 30 et de 18 h à 20 h ainsi que le samedi de 8 h à 16 h. Il faut noter que l'Éco-Centre n'est pas accessible le dimanche.

Finalement, dans le **Vieux-Longueuil**, il y a deux collectes par année; une au printemps et l'autre à l'automne. Les collectes se tiennent habituellement au 777, rue d'Auvergne.

Surveillez régulièrement le *Ici Longueuil* ou les journaux locaux, car l'information relative à ces collectes y est diffusée.

Résidus verts

Deux périodes de collecte sont organisées au cours de l'année afin d'envoyer les branches, les feuilles mortes et les débris de plantes au recyclage. En dehors de ces deux périodes, les résidus verts sont ramassés avec les ordures ménagères.

Les périodes sont établies comme suit : deux semaines à la mi-mai et quatre semaines à l'automne. Les résidus verts doivent être placés dans des sacs et non dans les bacs. Les branches, ficelées en ballot, ne doivent pas dépasser 1 m de longueur et 5 cm de diamètre.



Travaux publics
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)



L'eau potable est un bien essentiel, mais aussi précieux, d'où l'importance de l'utiliser judicieusement. Elle comporte aussi un coût lié à son traitement, c'est pourquoi en vertu d'un nouveau règlement en vigueur à l'été 2008 plusieurs dispositions encadrent, entre autres, l'arrosage des pelouses et des aménagements paysagers et le remplissage des piscines. Dans certains cas, des permis peuvent aussi être exigés.

Lavage des automobiles

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un tuyau muni d'une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau nécessaire à cette fin. Toutefois, il est strictement interdit d'utiliser l'eau potable pour nettoyer les entrées d'autos et les trottoirs.

Interdiction d'arrosage temporaire

En cas de sécheresse, d'urgence, de bris d'aqueduc ou d'incendie important, l'arrosage des pelouses et le lavage des automobiles peuvent être interdits. La Ville de Longueuil en avise la population le cas échéant.

Pelouse

Les heures d'arrosage autorisées sont les mêmes pour tous les arrondissements, soit de 19 h à 23 h; seuls les jours diffèrent.

À **Greenfield Park**, l'arrosage est permis les mardis et samedis pour les adresses paires et les jeudis et dimanches pour les adresses impaires.

À **Saint-Hubert**, l'arrosage est permis les mardis et vendredis pour les adresses paires et les mercredis et dimanches pour les adresses impaires. Quant à l'arrosage dans le **Vieux-Longueuil**, il est permis les mardis et samedis pour les adresses paires et les lundis et jeudis

pour les adresses impaires.

L'arrosage manuel des aménagements paysagers et floraux, des arbres, des arbustes et des potagers est autorisé en tout temps, dans tous les arrondissements, à la condition d'utiliser un arrosoir portatif ou un tuyau d'arrosage muni d'une lance à fermeture automatique.

Quant à l'utilisation d'un système d'arrosage automatique des pelouses, elle est permise tous les jours entre 4 h et 6 h le matin, sauf le mercredi et dimanche.

Nouvelle pelouse

Permis obligatoire

Le propriétaire ou l'occupant qui installe une nouvelle pelouse doit obtenir un permis, moyennant des coûts, pour pouvoir l'arroser durant une période de 30 jours consécutifs. Ce permis, non renouvelable, est exigé par tous les arrondissements et donne droit d'arroser en tout temps durant cette période, à l'exception de l'heure de pointe du soir définie dans le nouveau règlement.

Piscine

Permis obligatoire, pour une nouvelle piscine

Le remplissage des piscines privées est permis à condition d'utiliser un tuyau dont le diamètre n'excède pas 2 cm. Le

remplissage est toutefois interdit durant l'heure de pointe du soir définie dans le nouveau règlement. Le propriétaire ou l'occupant qui installe une nouvelle piscine peut procéder à son remplissage à l'aide d'un tuyau de plus grand diamètre, mais il doit préalablement se procurer un permis, moyennant des coûts.

Pour obtenir un permis, il faut s'adresser à l'un des comptoirs de service suivants : à celui de la Direction de l'urbanisme, situé au 156, boulevard Churchill, pour les résidents de **Greenfield Park**, et à ceux de la Direction des travaux publics pour les résidents de **Saint-Hubert** et du **Vieux-Longueuil** qui sont respectivement situés au 6355, boulevard Maricourt à Saint-Hubert, et au 777, rue d'Auvergne dans le Vieux-Longueuil.



Le personnel du Service de sécurité incendie est à votre disposition pour vous conseiller sur les mesures préventives. Toutes ces mesures visent à préserver votre vie et celle des membres de votre famille. Des techniciens peuvent aussi, sur demande, inspecter toute installation ou équipement afin d'en vérifier la conformité. De plus, sous réserve des modifications précisées dans le règlement municipal, le **Code national de prévention des incendies du Canada 1995** est en vigueur sur tout le territoire.

Appareil à combustible solide Permis obligatoire

Il est interdit d'installer et de maintenir en opération toute installation d'appareil de chauffage au bois (ex. : foyer, poêle à combustion lente), non conforme aux exigences du règlement. On doit donc s'informer de ces exigences avant l'installation auprès du **Service de sécurité incendie**.

L'installation ou modification de tout appareil de chauffage à combustible solide, conduit de fumée et cheminée, doit aussi faire l'objet d'une demande de permis auprès de la **Direction de l'urbanisme** (consulter la page 50) et doit être inspectée par le **Service de sécurité incendie** avant de recouvrir l'appareil du mur de finition ou de le mettre en service.

Avertisseur de fumée

Dans chaque logement, au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol, doit être installé et maintenu en état de fonctionnement. La responsabilité d'installer dans chaque logement les avertisseurs de fumée requis, de les réparer ou de les remplacer lorsqu'ils sont défectueux relève du propriétaire. Le locataire d'un logement doit toutefois prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'avertisseur,

notamment en changeant les piles régulièrement. Si l'avertisseur est défectueux, le locataire doit en aviser sans délai le propriétaire. Vérifiez que l'appareil porte le sceau de certification ULC (*Underwriters Laboratories of Canada*). Lorsque plusieurs avertisseurs de fumée sont raccordés à un circuit électrique, ceux-ci doivent être reliés entre eux de manière à ce que tous les avertisseurs se déclenchent simultanément dès que l'un d'eux se met en marche.

Balcons et issues

Il faut en tout temps maintenir libres les issues et les balcons, y compris le parcours qui mène à ceux-ci. Ils ne doivent pas être utilisés comme lieux d'entreposage. L'hiver, il faut également déneiger les issues et les balcons.

Barbecues, grils et feux en plein air

Les barbecues sont autorisés dans la cour et la marge arrière d'un bâtiment. Les appareils portatifs à rôtir ou à griller ne peuvent être utilisés à l'intérieur d'un bâtiment. À l'extérieur, il faut s'assurer d'installer ce type d'appareil à plus de 60 cm de toute ouverture d'un bâtiment (fenêtre ou porte). De plus, tout appareil au charbon de bois doit être déposé sur un matériau incombustible et être tenu à

une distance de 50 cm de tout matériau combustible. Il ne faut pas non plus entreposer une bonbonne de gaz propane à l'intérieur d'un bâtiment, d'un garage, ni même dans un cabanon extérieur. Assurez-vous que l'utilisation du barbecue ne crée aucun risque d'incendie et qu'aucune émission excessive de fumée ne vienne nuire au bien-être de vos voisins. L'installation et l'utilisation d'un barbecue ou d'un foyer en plein air peuvent être soumises à des restrictions dans certains arrondissements. Pour faire un feu en plein air, il faut avoir obtenu un permis du **Service de sécurité incendie**. Il est interdit de faire brûler des déchets ou des débris de construction.

Ramonage des cheminées

Une cheminée raccordée à une installation de chauffage à combustible solide (foyer, poêle à combustion, etc.) doit être ramonée au moins une fois par année. Il est recommandé de faire appel à un ramoneur membre de l'**Association des professionnels en chauffage (APC)**. Si le ramoneur doit réparer la cheminée ou le foyer, il est conseillé de vérifier s'il détient un permis de la **Régie du bâtiment du Québec**.



La qualité de vie d'un milieu et un environnement sécuritaire sont légitimes pour toute collectivité. C'est dans cet esprit que la Ville de Longueuil s'est dotée de quelques règlements qui ne remplaceront toutefois jamais le « gros bon sens » et le civisme qui sont à la base du bon voisinage. Les règlements sur les nuisances comprennent de nombreux articles qui sont régis par différents services.

Animaux

Il est défendu de nourrir ou de procurer le gîte à des chats errants, à des pigeons ou à des goélands. Sur l'ensemble du territoire, il est aussi défendu de nourrir les animaux sauvages. Cette interdiction ne s'applique pas aux personnes autorisées par l'Arrondissement ou par l'Association pour la gestion et l'administration du Parcours du Cerf (Agaparc) qui peuvent nourrir les cerfs de Virginie aux endroits prévus à cette fin.

Bruit

Outre les personnes, entreprises ou institutions autorisées, il est interdit de causer un bruit excessif, de nature à gêner la tranquillité du voisinage. Ce règlement régit, entre autres, les bruits excessifs produits par l'utilisation d'un téléviseur, d'une radio, d'un instrument de musique ou de tout appareil qui produit des sons, incluant certains véhicules routiers et le bruit causé par les travaux de construction et de rénovation, particulièrement entre 22 h et 7 h. De plus, l'usage d'une thermopompe, d'un climatiseur, d'une pompe ou d'un ventilateur ne doit pas occasionner un bruit de niveau acoustique supérieur à 53 dB(A). À **Greenfield Park**, le maximum toléré est de 50 dB(A).

Il est également défendu de faire du bruit dans les endroits publics par quelque moyen que ce soit, dans le but d'attirer

l'attention ou de solliciter le patronage du public pour des fins commerciales.

Police

Chiens ou chats

Tout propriétaire d'un chien doit obtenir une licence annuelle en s'adressant à la fourrière animale ou par le biais de la vente annuelle de porte en porte, ou en se présentant au comptoir de la perception, ou aux différents points de vente publiés annuellement dans les journaux locaux. La médaille doit être attachée au cou de l'animal en tout temps.

Certaines dispositions sont prévues pour les personnes handicapées qui présentent des cartes d'identité attestant de leur handicap et démontrant la nécessité de posséder un chien guide. Il est défendu de garder plus de deux chiens et plus de deux chats à la fois. La présence d'un chien, même tenu en laisse, est interdite en tout temps dans les places publiques, les édifices municipaux, les parcs et les terrains de jeu. Aucun chien ne doit porter atteinte à la sécurité ou au bien-être des citoyens. Il est aussi important d'enlever immédiatement les excréments laissés par le chien.

Toute plainte concernant les animaux errants, malades ou morts et toute demande pour retrouver un animal perdu doivent également être adressées à la fourrière municipale, dont la gestion est

assurée par une firme mandatée pour une durée déterminée par la Ville de Longueuil. Pour obtenir les coordonnées de cette firme, il faut téléphoner au **Service de police**.

Parcs canins

Des parcs canins ont été aménagés afin de permettre aux chiens de circuler librement.

À **Saint-Hubert**, le parc canin est situé près de la rue du R-100 et du boulevard Vauquelin. Les chiens sont autorisés dans le Parc de la Cité à la condition d'être tenus en laisse.

Dans le **Vieux-Longueuil**, le parc est situé sur le chemin Du Tremblay (aux limites de Boucherville et du Vieux-Longueuil). Deux autres endroits sont autorisés, mais il faut tenir les chiens en laisse, soit au jardin du métro et dans l'espace de verdure situé le long de la rue De La Barre.

Police

Nuisances

Circulaires et journaux

Dans le **Vieux-Longueuil**, il est interdit de déposer ou de faire déposer des circulaires ou des journaux sur toute propriété privée si son propriétaire ou occupant indique cette interdiction au moyen de l'affiche autocollante appropriée; celle-ci est apposée de manière à être visible pour celui qui distribue les circulaires. Par contre, cette interdiction ne s'applique pas aux circulaires distribuées par Postes Canada. On peut se procurer cette affiche, au coût de 1 \$, auprès de la **Direction de l'urbanisme**.

Entretien du terrain

Il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un terrain vacant ou bâti de laisser pousser ou subsister des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes. Il est également interdit d'y déposer ou d'y laisser des déchets, de la ferraille, un véhicule hors d'état de fonctionner ou autres matières malsaines ou nuisibles.

› Urbanisme

Herbe à poux

L'herbe à poux en fleur, *Ambrosia artemisiifolia* et *Ambrosia Trifida*, constitue une nuisance. Chaque propriétaire a donc la responsabilité d'enlever cette plante si elle pousse sur son terrain. À **Saint-Hubert** et à **Greenfield Park**, la verge d'or et toute autre plante susceptible de provoquer des allergies sont également interdites. Dans le **Vieux-Longueuil**, l'herbe à poux doit être détruite avant le 1^{er} août.

› Urbanisme

Parcs

Dans les parcs de **Saint-Hubert**, il est interdit de faire du tapage ou du bruit excessif, de flâner, de couper ou d'endommager les arbres et de détériorer les biens, meubles et les immeubles ou de s'y trouver entre 23 h et 7 h. Les parcs situés sur le territoire de l'arrondissement du **Vieux-Longueuil** sont, quant à eux, fermés de 23 h à 6 h. Il est interdit de se livrer à des jeux, sports ou activités dans les endroits publics ailleurs qu'aux endroits aménagés, équipés et désignés à ces fins. La circulation des bicyclettes et des véhicules est aussi interdite, sauf dans les sentiers ou dans les autres endroits aménagés à cette fin.

Dans tous les cas, il est interdit de transporter, de consommer ou de vendre des boissons alcooliques dans les parcs situés sur le territoire de la ville de Longueuil.

Endroits publics

Le règlement régit également les endroits publics, tels que la station de métro, et fixe les heures de fermeture des arcades de jeux, salles d'amusement ou de jeux électroniques. Il comprend également des clauses concernant l'accès et l'usage des tennis, patinoires, piscines, saunas et patinoires couvertes et autres immeubles qui sont la propriété de l'arrondissement du **Vieux-Longueuil**.

› Police

Salubrité

Les dispositions du règlement sur le code du logement appliquées dans l'arrondissement du **Vieux-Longueuil** concernent l'entretien général du bâtiment (intérieur et extérieur), de même que toutes les nuisances susceptibles de porter atteinte à la santé, à la sécurité et au bien-être des résidents ou du public. Il s'applique à toute habitation, logement ou chambre offerte en location et interdit la présence de vermine ou de rongeurs, de maintenir le logement en état de malpropreté ou de détérioration, l'absence de moyen de chauffage ou d'éclairage, de source d'approvisionnement en eau potable ou d'équipement sanitaire efficace.

› Urbanisme

Système d'alarme

À la première et deuxième fausse alerte d'un système d'alarme d'une résidence, d'un commerce ou d'une voiture, le propriétaire recevra un avertissement. À compter du troisième déclenchement inutile à survenir dans une période de 12 mois, un avis d'infraction sera émis au propriétaire.

La Ville peut réclamer au propriétaire ou à l'occupant des lieux protégés les frais engagés par le directeur du Service de police pour interrompre le signal sonore. Par ailleurs, tout système d'alarme muni d'un avertisseur sonore donnant l'alerte à l'extérieur des lieux protégés doit être conçu de façon à ne pas fonctionner plus de dix minutes après le déclenchement.

› Police

ALPA, Linda Brousseau



- › Police
450 463-7011
- › Travaux publics
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)
- › Urbanisme
450 463-7083

Utilisation des armes et de matières explosives

Il est interdit d'utiliser une arme sur le territoire de la ville de Longueuil, sauf dans les zones identifiées dans le règlement. Les armes comprennent tous les dispositifs qui permettent de tirer du plomb, des balles, des flèches, des traits ou tout autre projectile susceptible d'infliger des blessures à un être humain ou un animal. Même dans les zones où il est permis d'utiliser une arme pour la chasse, il est interdit de le faire à moins de 200 m de toute rue, d'une piste cyclable, d'un parc, d'une place publique, d'une habitation, de tout édifice commercial ou industriel ou d'une limite territoriale de la ville.

Il est également interdit de transporter, de manipuler ou d'utiliser toute matière explosive, pièce pyrotechnique ou pétard dans la ville de Longueuil sans l'autorisation préalable de la Ville. Quant au transport d'une arme, il est permis à condition que l'arme soit placée dans un coffre ou un étui qui la cache complètement et que le transport soit effectué conformément aux lois et règlements en vigueur (lois municipales, provinciales et fédérales).

)] Police

Véhicule à vendre

Pour assurer une bonne visibilité, le Code de la sécurité routière (CSR) interdit à tout conducteur de circuler avec un véhicule dont les vitres ne sont pas libres ou dont le pare-brise ou les vitres sont pourvus d'une affiche « À vendre ». Un règlement municipal interdit aussi de

stationner un véhicule dans la rue afin de le vendre ou de l'échanger. Seule l'entrée privée du propriétaire du véhicule peut être utilisée à cette fin.

)] Police

Vente-débaras

Permis exigé selon le cas

À **Greenfield Park** et à **Saint-Hubert**, il est nécessaire d'obtenir un permis avant de procéder à une vente-débaras. Le permis coûte 5 \$ et on peut se le procurer à la **Direction de l'urbanisme**. Une seule vente-débaras est autorisée par année et par adresse. L'affichage est lui aussi réglementé.

De plus, **Greenfield Park** affiche une liste des adresses où ont lieu les ventes-débaras sur le tableau d'affichage extérieur du bureau d'arrondissement, le vendredi à compter de 16 h 30 ou de midi durant la période estivale.

À **Saint-Hubert**, la vente ne doit pas durer plus de deux jours consécutifs, entre 9 h et 20 h, le samedi et dimanche seulement. Si vous êtes locataire, vous devez avoir l'autorisation du propriétaire. Le permis est non valable pour une date ultérieure, même en cas de pluie.

Dans le **Vieux-Longueuil**, aucun permis n'est exigé. Toutefois, une seule vente-débaras est autorisée par année, de 9 h et 20 h, pendant au plus trois jours consécutifs. En dehors des heures permises, les produits étalés ainsi que leurs supports doivent être remisés. De plus, la vente-débaras ne doit pas empiéter sur le trottoir, la rue ou sur tout autre endroit du domaine public.

Il est également interdit d'annoncer la vente à l'aide d'enseignes ailleurs qu'à l'endroit où cette vente a lieu.

)] Urbanisme

Vente itinérante

Permis obligatoire

Pour exercer son activité sur le territoire de **Longueuil**, un vendeur itinérant doit se procurer préalablement un permis à l'un des comptoirs de service de la **Direction de l'urbanisme**. Pour ce faire, il doit remplir un formulaire de demande de permis et y joindre une copie des documents qu'il possède. De plus, le détenteur d'un permis de vendeur itinérant doit se conformer à certaines obligations.

)] Urbanisme

ALPA, Pauline Brault



-)] **Police**
450 463-7011
-)] **Travaux publics**
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)
-)] **Urbanisme**
450 463-7083

Permis et certificat

Certaines normes relatives à la construction, la rénovation, la démolition d'un bâtiment ou à l'implantation d'une nouvelle entreprise doivent être respectées. Par conséquent, avant d'entreprendre des travaux ou de réaliser des projets, il est préférable de téléphoner à un représentant de la **Direction de l'urbanisme**. De plus, lorsque vous devez obtenir un permis ou un certificat d'autorisation, vous devez vous présenter en personne à l'un des comptoirs de service de la Direction de l'urbanisme. Il est également recommandé de vous informer des tarifs et des documents requis avant de vous y présenter. Le paiement s'effectue sur place par chèque, carte de débit ou en argent comptant.

Comptoirs de service

- **Greenfield Park** : 156, boulevard Churchill
- **Saint-Hubert** : 4300, chemin de la Savane
- **Vieux-Longueuil** : 777, rue d'Auvergne

Construction, rénovation, démolition

Permis obligatoire

Pour procéder à une nouvelle construction, à la démolition ou à la modification d'un bâtiment (intérieur ou extérieur), à l'ajout d'équipement accessoire ou à l'aménagement extérieur, vous devez obtenir préalablement un permis. Pour ce faire, il faut se présenter au **comptoir de service** de son arrondissement avec, entre autres, deux copies des documents requis. Ces documents varient selon les travaux effectués, il est préférable de téléphoner avant à la Direction de l'urbanisme afin d'en obtenir la liste.

Rénovation

La Ville de Longueuil, par l'entremise de ses arrondissements, offre divers programmes de rénovation qui visent à accorder une aide financière à certains propriétaires d'immeubles afin qu'ils puissent effectuer des travaux majeurs.

Entreprise

Certificat d'autorisation ou d'occupation obligatoire

Toute activité exercée sur le territoire

de Longueuil exige un certificat d'autorisation ou d'occupation de la part des occupants. Le terme « activité exercée » désigne tout usage, autre que résidentiel, soit : un usage agricole, économique ou administratif en matière de finance, de commerce, d'industrie ou de service, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, que cette activité soit exercée à des fins lucratives ou non. L'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation demeure la responsabilité du propriétaire ou de son représentant autorisé. Pour l'obtenir, le requérant ou son représentant autorisé doit se présenter au **comptoir de service** de son arrondissement avec une copie du bail et de l'enregistrement de la raison sociale de l'entreprise afin de remplir un formulaire de demande et de payer le coût du traitement du dossier. Tout certificat d'autorisation n'est valide que pour la personne physique ou morale au nom de laquelle il est émis, l'endroit et l'activité qui y sont indiqués. Ce certificat doit être affiché en tout temps de manière à ce qu'il soit visible par le public.

Il demeure en vigueur tant qu'aucun changement n'a été apporté à l'usage ou l'activité de l'entreprise, à la superficie occupée ou au propriétaire ou à l'occupant pour lequel ce certificat a été émis.

Enseigne et certificat d'affichage

Certificat d'autorisation obligatoire

Toute personne qui désire construire, installer, ériger, apposer, projeter, modifier ou déplacer toute enseigne ou structure d'enseigne doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation d'affichage au **comptoir de service** de son arrondissement. Une enseigne annonçant un service, un commerce, une industrie ou qui sert à tout autre usage autorisé doit être installée sur le terrain où le service est rendu et où l'usage est exercé. Certaines exceptions peuvent toutefois s'appliquer. De plus, d'autres dispositions s'appliquent pour l'installation ou la modification d'une enseigne, d'où l'importance de vous renseigner avant de procéder à l'installation.

ALPA, Monique Bourgoin





L'application des pesticides (insecticides, herbicides et fongicides) est interdite sur l'ensemble du territoire de Longueuil pour tous les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Ce règlement vise à protéger l'environnement et la santé des effets nocifs que peuvent avoir les pesticides. Seuls certains pesticides à faible impact peuvent être appliqués dans les zones sensibles et les terrains à proximité, soit les terrains publics, les parcs, les espaces verts, les garderies, les écoles, les églises et les établissements de santé.

En cas d'infestation mettant en péril la santé des humains, des animaux ou des végétaux, et après démonstration que toutes les solutions de rechange n'ont donné aucun résultat, la Ville de Longueuil peut émettre un permis pour l'application d'un pesticide par un entrepreneur qualifié et enregistré auprès de la municipalité. Le permis est gratuit et valide pour une période de 10 jours.

Procédure à suivre

- 1 Vérifier auprès de l'entrepreneur s'il est enregistré à la Ville de Longueuil (l'enregistrement devrait être visible dans chaque véhicule).
2. Après avoir démontré que toutes les solutions de rechange ont été épuisées, l'entrepreneur doit au préalable faire une demande de permis pour l'application. Cette demande doit être signée conjointement par le propriétaire et l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable d'acheminer la demande à la Ville de Longueuil. La demande de permis est disponible auprès de l'entrepreneur enregistré.
3. La Ville de Longueuil accordera ou non le permis et le transmettra à l'entrepreneur dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande.

Permis d'application

Toute application de pesticide autre qu'un pesticide à faible impact est autorisée uniquement pour le contrôle d'infestation reconnue par un spécialiste accrédité et par la Ville de Longueuil. Cette application doit être effectuée par un entrepreneur qualifié enregistré auprès de la Ville. Aucun individu ou entreprise ne peut appliquer un pesticide, pour le compte d'autrui, sans détenir un certificat d'enregistrement délivré par la Ville de Longueuil. Pour s'enregistrer, les entrepreneurs doivent remplir le document et le faire parvenir à la Ville. Le coût du certificat d'enregistrement est de 250 \$.

L'épandage d'un pesticide, une fois autorisé, est soumis à des conditions dont l'affichage du permis, la diffusion d'avis aux voisins, l'installation

d'enseignes immédiatement après l'application, les précautions et les mesures de sécurité lors de l'épandage et les circonstances d'application.

Pesticide à faible impact

L'obtention de permis n'est pas nécessaire pour l'application d'un pesticide à faible impact. Le citoyen ou l'entrepreneur doit respecter les directives d'application indiquées sur l'étiquette du produit.

Le règlement identifie des zones sensibles : une propriété utilisée par une garderie, une école, un hôpital, une clinique de santé, un lieu de culte, une résidence pour personnes âgées, une propriété publique, un camp de jour, un parc, un terrain récréatif, un terrain sportif et tout autre espace vert fréquenté par le public à l'exception des

terrains de golf et de bowling. Dans une zone sensible, de même que sur les terrains à proximité, il est interdit d'appliquer tout autre pesticide que ceux acceptés par la Ville.

Voie publique et circulation

La Direction des travaux publics voit à l'entretien de la voie publique. Malgré toute l'attention accordée aux diverses composantes de la voie publique et de l'emprise de rue, telles que borne d'incendie, lampadaire, feu de circulation, parcomètre, il est possible que vous constatiez des bris. Le cas échéant, vous êtes invité à nous les signaler afin que les correctifs soient apportés.

Circulation de camions lourds

Certaines rues désignées par la municipalité et identifiées par un panneau de circulation à cette fin sont interdites à la circulation de camions lourds. Cependant, le conducteur d'un camion qui doit y effectuer une livraison ou un travail peut y circuler, mais il doit utiliser le plus court trajet pour s'y rendre. De plus, il est interdit en tout temps de stationner sur la chaussée un camion dans une zone résidentielle ou hors d'une zone résidentielle pendant une période de plus de 60 minutes, sauf pour effectuer un travail ou une livraison.

Circulation des véhicules de loisirs

Il est interdit de circuler à l'aide de véhicules de loisirs en dehors des chemins publics, qu'il s'agisse de terrains publics ou privés. Les véhicules de loisirs sont les motocross, motoneiges, véhicules tout-terrain et véhicules motorisés de promenade à deux roues. Toutefois, entre le 15 décembre et le 15 mars, la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain est autorisée dans les sentiers aménagés et entretenus par un club d'utilisateurs reconnu en vertu de la Loi sur les véhicules hors route et ses règlements. Une signalisation identifie ces sentiers.

Déneigement

Il est interdit à tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain ou à toute autre personne de jeter, déposer ou amonceler de la neige provenant d'un terrain privé dans un canal, égout, rue, ruelle, trottoir, place publique ou sur toute autre propriété.

Remorquage de véhicules

Les véhicules saisis ou abandonnés, dont il est impossible de retrouver le propriétaire, sont entreposés à la fourrière municipale située à l'arrière du poste de police au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, à Longueuil.

Dans le cas de stationnement interdit lors de l'enlèvement de la neige, tout véhicule susceptible de nuire aux opérations de déneigement est rapidement déplacé ou remis dans une autre rue où celui-ci ne nuira pas aux travaux. Les frais de remorquage peuvent être réclamés sur un constat d'infraction et perçus par le percepteur des amendes de la cour municipale. Pour récupérer votre véhicule, il suffit de communiquer avec le **Service de police** qui vous indiquera l'endroit où il se trouve.

)] Police

Stationnement

À **Greenfield Park**, le stationnement de nuit est interdit de 2 h à 6 h du 15 novembre au 15 avril.

À **Saint-Hubert**, il est interdit de stationner un véhicule plus de quatre heures consécutives. De plus, le stationnement de nuit est interdit, en tout temps, entre 2 h et 6 h.

Dans le **Vieux-Longueuil**, nul ne peut stationner un véhicule dans les rues du 15 novembre au 15 avril, du lundi au vendredi de 2 h et 6 h, à moins qu'une signalisation à l'effet contraire ne le permette expressément. Chaque année, cette interdiction est levée dès que le ministère des Transports décrète la période de dégel.

Durant cette même période, il y a toutefois tolérance les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche ainsi que les jours de fêtes légales. Par contre, il faut respecter en tout temps la signalisation existante. La permission de stationner la nuit ne s'applique pas aux camions. Dans le secteur de Le Moyne, le stationnement de nuit est interdit toute l'année, entre 2 h et 7 h.

De plus, dans l'arrondissement du **Vieux-Longueuil**, il est interdit de stationner un véhicule dans l'espace réservé à une piste cyclable du 15 avril au 15 novembre.

)] Police

ALPA, Serge Beau



)] **Police**
450 463-7011
)] **Travaux publics**
450 463-7044 (GP)
450 463-7064 (StH)
450 463-7084 (VL)



MAIRE
Claude Gladu

Président
du comité exécutif
et du conseil
de l'agglomération
de Longueuil
PML



DISTRICT 4
Jacques Goyette
PML **1 2 3 5**



DISTRICT 18
Bernard (Bernie) Constantini
IND **5**



DISTRICT 23
Stéphane Desjardins
PML **3 5**



DISTRICT 7
Marie-Lise Sauvé
PML **4**



DISTRICT 1
Michel Desjardins
PML **2**



DISTRICT 2
Simon Crochetière
PML



DISTRICT 3
Claudette Tessier
PML



DISTRICT 5
Robert Charland
PML **2 3**



DISTRICT 6
Alain St-Pierre
PML



DISTRICT 8
Manon D. Hénault
PML **2**



DISTRICT 9
Nicole Lafontaine
PML



DISTRICT 10
Nicole Béliveau
PML



DISTRICT 11
Johane Fontaine-Deshaies
PML



DISTRICT 12
Normand Caisse
PML



DISTRICT 13
Gilbert Côté
PML



DISTRICT 14
Robert Gladu
PML



DISTRICT 15
Gilles Grégoire
PML **3**



DISTRICT 16
Mireille Carrière
PML **2**



DISTRICT 17
(Bob) Myles
IND



DISTRICT 19
Jacques Lemire
PML **2 3**



DISTRICT 20
Roger Roy
PML



DISTRICT 21
Jacques E. Poitras
PML **2**



DISTRICT 22
Lise Bélisle-Dutil
PML



DISTRICT 24
Suzanne Charbonneau
RL



DISTRICT 25
Lorraine Guay-Boivin
RL



DISTRICT 26
Michel Latendresse
RL



longueuil.ca

Visitez *longueuil.ca*
et consultez le magazine
Ici Longueuil que la Ville de
Longueuil publie cinq fois
par année.

Urgences – police, incendie et ambulance **911**

Pour malentendants 711

Urgences – travaux publics (24 h)

Greenfield Park et Saint-Hubert 450 463-7064

Vieux-Longueuil 450 463-7084

Renseignements généraux **450 463-7000**

*Si vous connaissez le poste de la personne
que vous souhaitez joindre.* 450 463-7100

Lignes d'information

Infobac 450 463-7100, poste 3143

Info-emplois 450 463-7252

Info-évaluation 450 463-7177

Info-graffitis 450 466-8184

Info nids-de-poule 450 463-7119

Info-pesticides 450 463-7333

Info-taxes 450 463-7272

Info-travaux 450 463-7234

ICI Longueuil



Ce document contient des fibres recyclées.

Photo de la couverture : ALPA, Serge Beau



Publié par la Direction des communications et relations avec le citoyen de la Ville de Longueuil. Mai 2008.
Hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4
450 463-7000

longueuil